

opposition à l'idée capitaliste d'une production qui vise à faire consommer ; part du point de vue novateur d'une société organisée économiquement par les besoins.

Catéchisme révolutionnaire

Michel Bakounine

Principe généraux

Négation de l'existence d'un dieu réel, extramondial, personnel, et par conséquent aussi de toute révélation et de toute intervention divine dans les affaires du monde et de l'humanité. Abolition du service et du culte de la divinité.

Remplaçant le culte de Dieu par le respect et l'amour de l'humanité, nous affirmons la raison humaine, comme critérium unique de la vérité ; la conscience humaine, comme base de la justice ; la liberté individuelle et collective, comme unique créateur de l'ordre de l'humanité.

La liberté, c'est le droit absolu de tout homme ou femme majeurs, de ne point chercher d'autre sanction à leurs actes que leur propre conscience et leur propre raison, de ne les déterminer que par leur volonté propre et de n'en être par conséquent responsables que vis-à-vis d'eux-mêmes d'abord, ensuite vis-à-vis de la société dont ils font partie, mais en tant seulement qu'ils consentent librement à en faire partie.

Il n'est point vrai que la liberté d'un homme soit limitée par celle de tous les autres. L'homme n'est réellement libre qu'autant que sa liberté, librement reconnue et représentée comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, trouve la confirmation de son extension à l'infini dans leur liberté. L'homme n'est vraiment libre que parmi les autres hommes également libres ; et comme il n'est libre qu'à titre d'humain, l'esclavage d'un seul homme sur la terre, étant une offense contre le principe même de l'humanité, est la négation de la liberté de tous.

La liberté de chacun n'est donc réalisable que dans l'égalité de tous. La réalisation de la liberté dans l'égalité du droit et du fait est la justice.

Il n'existe qu'un seul dogme, qu'une seule loi, qu'une seule base morale pour les hommes, c'est la liberté. Respecter la liberté de son prochain, c'est le devoir ; l'aimer, l'aider, le servir, c'est la vertu.

Exclusion absolue de tout principe d'autorité et de raison d'État. — La société humaine ayant été primitivement un fait naturel, antérieur à la liberté et au réveil de l'humaine pensée, devenue plus tard un fait religieux, organisé selon le principe de l'autorité divine et humaine, doit se reconstituer aujourd'hui sur la base de la liberté, qui doit devenir désormais le seul principe constitutif de son organisation politique aussi bien qu'économique. L'ordre dans la société doit être la résultante du plus grand développement possible de toutes les libertés locales, collectives et individuelles.

L'organisation politique et économique de la vie sociale doit partir, par conséquent, non plus comme aujourd'hui de haut en bas et du centre à la circonférence par principe d'unité et de centralisation forcées, mais de bas en haut et de la circonférence au centre, par principe d'association et de fédération libres.

Organisation politique

Il est impossible de déterminer une norme concrète, universelle et obligatoire pour le développement ultérieur et pour l'organisation politique des nations ; l'existence de chacune étant subordonnée à une foule de conditions historiques, géographiques, économiques différentes et qui ne permettront jamais d'établir un modèle d'organisation, également bon et acceptable pour toutes. Une telle entreprise, absolument dénuée d'utilité pratique, porterait d'ailleurs atteinte à la richesse et à la spontanéité de la vie qui se plaît dans la diversité infinie et, ce qui plus est, serait contraire au principe même de la liberté. Pourtant il est des conditions essentielles, absolues en dehors desquelles la réalisation pratique et l'organisation de la liberté seront toujours impossibles.

Ces conditions sont :

L'abolition radicale de toute religion officielle et de toute Église privilégiée ou seulement protégée, payée et entretenue par l'État. Liberté absolue de conscience et de propagande pour chacun, avec la faculté illimitée d'élever autant de temples qu'il plaira à chacun, à ses dieux, quels qu'ils fussent, et de payer, d'entretenir les prêtres de sa religion.

Les Églises, considérées comme corporations religieuses, ne jouiront d'aucun des droits politiques qui seront attribués aux associations productives, ne pourront ni hériter, ni posséder des biens en commun excepté leurs maisons ou établissements de prière, et ne pourront jamais s'occuper de l'éducation des enfants, l'unique objet de leur existence étant la négation systématique de la morale, de la liberté et la sorcellerie lucrative.

Abolition de la monarchie, république.

Abolition des classes, des rangs, des privilèges et de toutes sortes de distinctions.
Égalité absolue des droits politiques pour tous, hommes et femmes ; suffrage universel.

Abolition, dissolution et banqueroute morale, politique, judiciaire, bureaucratique et financière de l'État tutélaire, transcendant, centraliste, doublure et *alter egode* l'Église, et comme telle, cause permanente d'appauvrissement, d'abrutissement et d'asservissement pour les peuples. Comme conséquence naturelle : abolition de toutes les universités de l'État, le soin de l'instruction publique devant appartenir exclusivement aux communes et aux associations libres ; abolition de la magistrature de l'État, tous les juges devant être élus par le peuple ; abolition des codes criminels et civils qui sont actuellement en vigueur en Europe, parce que tous, également inspirés par le culte de Dieu, de l'État, de la famille religieusement ou politiquement consacrée, et de la propriété, sont contraires au droit humain, et parce que le code de la liberté ne pourrait être créé que pour la seule liberté. Abolition des banques et de toutes les institutions de crédit de l'État. Abolition de toute administration centrale, de la bureaucratie, des armées permanentes et de la police de l'État.

Élection immédiate et directe de tous les fonctionnaires publics, judiciaires et civils, aussi bien que de tous les représentants ou conseillers nationaux, provinciaux et communaux, par le peuple, c'est-à-dire par le suffrage universel de tous les individus, homme et femmes majeurs.

Réorganisation intérieure de chaque pays en prenant pour point de départ et pour base la liberté absolue des individus, des associations productives et des communes.

Droits individuels

Droit pour chacun, homme ou femme, depuis la première heure de sa naissance jusqu'à l'âge de sa majorité, d'être complètement entretenu, surveillé, protégé, élevé, instruit dans toutes les écoles primaires publiques, secondaires, supérieurs, industrielles, artistiques et scientifiques, aux frais de la société.

Droit égal pour chacun d'être conseillé et soutenu par cette dernière, dans la mesure du possible, au commencement de la carrière que chaque individu, devenu majeur, absolument libre, n'exercera plus sur lui ni surveillance ni autorité aucune et, déclinant vis-à-vis de lui toute responsabilité, ne devra plus que le respect et, au besoin, la protection de sa liberté.

La liberté de chaque individu majeur, homme et femme, doit être absolue et complète, liberté d'aller et de venir, de professer hautement toutes les opinions possibles, d'être fainéant ou actif, immoral ou moral, de disposer en un mot de sa propre personne ; liberté de vivre, soit honnêtement de son propre travail, soit en exploitant honteusement la charité ou la confiance privée, pourvu que cette charité et cette confiance soient volontaires et ne lui soient prodiguées que par des individus majeurs.

Liberté illimitée de toute sorte de propagande par le discours, par la presse, dans les réunions publiques et privées, sans autre frein à cette liberté que la puissance salutaire naturelle de l'opinion publique. Liberté absolue d'associations, sans exempter celles qui par leur objet seront ou paraîtront immorales et même celles qui auront pour objet la corruption et la [destruction](1) de la liberté individuelle et publique.

La liberté ne peut et ne doit se défendre que par la liberté ; et c'est un contresens dangereux que de vouloir y porter atteinte sous le prétexte spécieux de la protéger ; et, comme la morale n'a pas d'autre source, d'autre stimulant, d'autre cause, d'autre objet que la liberté, et comme elle n'est elle-même rien que la liberté, toutes les restrictions qu'on a imposées à cette dernière dans le but de protéger la morale ont toujours tourné au détriment de celle-ci. La psychologie, la statistique et tout l'histoire nous prouvent que l'immoralité individuelle et sociale a toujours été la conséquence nécessaire d'une mauvaise éducation publique et privée, de l'absence et de la dégradation de l'opinion publique qui n'existe et ne se développe et ne se moralise jamais que par la seule liberté ; et la conséquence surtout d'une organisation vicieuse de la société. L'expérience nous apprend, dit l'illustre statisticiens Quételet (2), que c'est la société qui prépare toujours les crimes et que les malfaiteurs ne sont que les instruments fatals qui les accomplissent. Il est donc inutile d'opposer à l'immoralité sociale les rigueurs d'une législation qui empiéterait sur la liberté individuelle.

L'expérience nous apprend, au contraire, que le système répressif et autoritaire, loin d'en avoir arrêté les débordements, l'a toujours plus profondément et plus largement développée dans les pays qui s'en sont trouvés atteints, et que la morale publique et privée a toujours descendu et monté à mesure que la liberté des individus se rétrécissait ou s'élargissait. Et que, par conséquent, pour moraliser la société actuelle, nous devons commencer d'abord par détruire de fond en comble toute cette organisation politique et sociale fondée sur l'inégalité, sur le privilège, sur l'autorité divine et sur la méprise [le mépris ?] de l'humanité ; et après l'avoir reconstruite sur les bases de la plus complète égalité, de la justice, du travail, et d'une éducation rationnelle uniquement inspirée par le respect humain, nous devons lui donner l'opinion publique pour garde et, pour âme, la liberté la plus absolue.

Pourtant la société ne doit point rester complètement désarmée contre les individus parasites, malfaisants et nuisibles. Le travail devant être la base de tous les droits politiques, la société, comme une province, ou nation, chacune dans sa circonscription respective, pourra en priver [de ces droits] tous les individus majeurs qui n'étant ni invalides, ni malades, ni vieillards, vivront aux frais de la charité publique ou privée, avec l'obligation de les leur restituer aussitôt qu'ils recommenceront à vivre de leur propre travail.

La liberté de chaque individu étant inaliénable, la société ne souffrira jamais qu'un individu quelconque aliène juridiquement la liberté, ou qu'il l'engage par contrat vis-à-vis d'un autre individu autrement que sur le pied de la plus entière égalité et réciprocité. Elle ne pourra pourtant pas empêcher qu'un homme ou qu'une femme, dénués de tout sentiment de dignité personnelle, ne se mettent sous contrat vis-à-vis d'un autre individu, dans un rapport de servitude volontaire, mais elle les considérera comme des individus vivant de la charité privée et par conséquent destitués de la jouissance des droits politiques, pendant toute la durée de cette servitude.

Toutes les personnes qui auront perdu leurs droits politiques seront également privées de celui d'élever et de garder leurs enfants. En cas d'infidélité à un engagement librement contracté ou bien en cas d'attaque ouverte ou prouvée contre la propriété, contre la personne et surtout contre la liberté d'un citoyen, soit indigène soit étranger, la société infligera au délinquant indigène ou étranger les peines déterminées par ses lois.

Abolition absolue de toutes les peines dégradantes et cruelles, des punitions corporelles et de la peine de mort, autant que consacrée et exécutée par la loi. Abolition de toutes les peines à terme indéfini ou trop long et qui ne laissent aucun espoir, aucune possibilité réelle de réhabilitation, les crimes devant être considérés comme une maladie et la punition plutôt comme une cure que comme une vindicte de la société.

Tout individu condamné par les lois d'une société quelconque, commune, province ou nation, conservera le droit de ne pas se soumettre à la peine qui lui aura été imposée, en déclarant qu'il ne veut plus faire partie de cette société. Mais dans ce cas celle-ci aura à son tour le droit de l'expulser de son sein et de le déclarer en dehors de sa garantie et de sa protection.

Retombé ainsi sous la loi naturelle œil pour œil, dent pour dent, au moins sur le terrain occupé par cette société, le réfractaire pourra être pillé, maltraité, même tué sans que celle-ci s'en inquiète. Chacun pourra s'en défaire comme d'une bête malfaisante, jamais pourtant l'asservir ni l'employer comme esclave.

Droits des associations

Les associations coopératives ouvrières sont un fait nouveau dans l'histoire ; nous assistons aujourd'hui à leur naissance, et nous pouvons seulement pressentir, mais non déterminer à cette heure l'immense développement que, sans aucun doute, elles prendront et les nouvelles conditions politiques et sociales qui en surgiront dans l'avenir. Il est possible et même fort probable que, dépassant un jour les limites des communes, des provinces et même des États actuels, elles donnent une nouvelle constitution à la société humaine tout entière, partagée non plus en nations, mais en groupes industriels différents, et organisés selon les besoins non de la politique, mais de la production. Ceci regarde l'avenir.

Quant à nous, nous ne pouvons poser aujourd'hui que ce principe absolu : quel que soit [leur] objet, toutes les associations, comme tous les individus, doivent jouir d'une liberté absolue. La société, ni aucune partie de la société : commune, province ou nation, n'a le droit d'empêcher des individus libres de s'associer librement dans un but quelconque : religieux, politique, scientifique, industriel, artistique ou même de corruption sur elle et d'exploitation des innocents et des sots, pourvu qu'ils ne soient point mineurs.

Combattre les charlatans et les associations pernicieuses, c'est uniquement l'affaire de l'opinion publique. Mais la société a le devoir et le droit de refuser la garantie sociale, la reconnaissance juridique et les droits politiques et civiques à toute association, comme corps collectif, qui, par son objet, ses règlements, ses statuts serait contraire aux principes fondamentaux de sa constitution, et dont tous les membres ne seraient pas mis sur un pied d'égalité et de réciprocité parfaites, sans pouvoir en priver les membres eux-mêmes seulement pour le fait de leur participation à des associations non régularisées par la garantie sociale.

La différence entre les associations régulières et irrégulières sera donc celle-ci : les associations juridiquement reconnues comme corps collectifs auront, à ce titre, le droit de poursuivre devant la justice sociale tous les individus, membres ou étrangers, aussi bien que toutes les autres associations régulières, qui auront manqué à leur engagement envers elles. Les associations juridiquement non reconnues n'auront point ce droit à titre de corps collectifs ; aussi elles ne pourront être soumises, à ce titre, à aucune responsabilité juridique, tous leurs engagements devant être nuls aux yeux d'une société qui n'aura point sanctionné leur existence collective, ce qui pourtant ne pourra libérer aucun de leurs membres des engagements qu'ils auront pu prendre individuellement.

Organisation politique nationale

La division d'un pays en régions, provinces, districts et communes, ou en départements et communes comme en France, dépendra, naturellement de la disposition des habitudes historiques, des nécessités actuelles et de la nature particulière de chaque pays. Il ne peut y avoir ici que deux principes communs et obligatoires pour chaque pays, qui voudra organiser sérieusement chez lui la liberté. Le premier : c'est que toute organisation doit procéder de bas en haut, de la commune à l'unité centrale du pays, à l'État, par voie de fédération. La seconde : c'est qu'il y ait entre la commune et l'État au moins un intermédiaire autonome : le département, la région ou la province. Sans quoi, la commune, prise dans l'acception restreinte de ce mot, serait toujours trop faible pour

résister à la pression uniformément et despotiquement centralisatrice de l'État, ce qui ramènerait nécessairement chaque pays au régime despotique de la France monarchique, comme nous en avons eu deux fois l'exemple en France, le despotisme ayant eu toujours sa source beaucoup plus dans l'organisation centralisatrice de l'État que dans les dispositions naturellement toujours despotiques des rois.

La base de toute l'organisation politique d'un pays doit être la commune, absolument autonome, représentée toujours par la majorité des suffrages de tous les habitants, hommes et femmes à titre égal, majeurs. Aucun pouvoir n'a le droit de se mêler dans sa vie, dans ses actes et dans son administration intérieure. Elle nomme et destitue par élection tous les fonctionnaires : administrateurs et juges, et administre sans contrôle les biens communaux et les finances. Chaque commune aura le droit incontestable de créer indépendamment de toute sanctions supérieure sa propre législation et sa propre constitution. Mais, pour entrer dans la fédération provinciale et pour faire partie intégrante d'une province, elle devra absolument conformer sa charte particulière aux principes fondamentaux et la constitution provinciale et la faire sanctionner par le parlement de cette province. Elle devra se soumettre aussi aux jugements du tribunal provincial et aux mesures qui, après avoir été sanctionnées par le vote du parlement provincial, lui seront ordonnées par le gouvernement de la province. autrement elle sera exclue de la solidarité, de la garantie et communauté, [s'étant mise] hors la loi provinciale.

La province ne doit être rien qu'une fédération libre de communes autonomes. Le parlement provincial comprenant, soit une seule chambre composée de représentants de toutes les communes, soit de deux chambres, dont l'une comprendrait les représentants des communes, l'autre les représentants de la population provinciale tout entière, indépendamment des communes., le parlement provincial, sans s'ingérer aucunement dans l'administration intérieure des communes, devra établir les principes fondamentaux qui devront constituer la charte provinciale de devront être obligatifs (sic) pour toutes les communes qui voudront participer au [parlement provincial] (3).

[Prenant les principes du présent catéchisme, pour base], le parlement codifiera la législation provinciale par rapport tant aux devoirs et aux droits respectifs des individus, des associations et des communes, qu'aux peines qui devront être imposées à chacun en cas d'infraction aux lois par lui établies, laissant pourtant aux législations communales le droit de diverger de la législation provinciale sur des points secondaires, mais jamais dans la base ; tendant à l'unité réelle, vivante, non à l'uniformité, et se confiant, pour former une unité encore plus intime, à l'expérience, au temps, au développement de la vie en commun, aux propres convictions et nécessités de la commune, à la liberté en un mot, jamais à la pression ni à la violence du pouvoir provincial, car la vérité et la justice même, violemment imposées, deviennent iniquité et mensonge.

Le parlement provincial établira la charte constitutive de la fédération des communes, leurs droits et leurs devoirs respectifs, ainsi que leurs devoirs et droits vis-à-vis du parlement, du tribunal et du gouvernement provinciaux. Il votera toutes les lois, dispositions et mesures qui seront commandées, soit par les besoins de la province tout entière, soit par des résolutions du parlement national, sans perdre jamais de vue l'autonomie provinciale ni l'autonomie des communes. Sans jamais s'ingérer dans l'administration intérieure des communes, il établira la part de chacun, soit dans les impôts nationaux, soit dans les impôts provinciaux. Cette part sera répartie par la commune elle-même entre tous ses habitants valides et majeurs. Il contrôlera enfin tous les actes, sanctionnera ou rejettera toutes les propositions du gouvernement provincial,

qui sera mutuellement toujours électif. Le tribunal provincial, également électif, jugera sans appel toutes les causes entre individus et communes, entre associations et communes, entre communes et communes, et en première instance toutes les causes entre la commune et le gouvernement et le parlement de la province.

La nation ne doit être rien qu'une fédération de provinces autonomes. Le parlement national comprenant, soit une seule chambre composée des représentants de toutes les provinces, soit deux chambres dont l'une comprendrait les représentants des provinces, l'autre les représentants de la population nationale tout entière indépendamment des provinces, le parlement national, dans s'ingérer aucunement dans l'administration et dans la vie politique intérieure des provinces, devra établir les principes fondamentaux qui devront constituer la charte nationale et qui seront obligatoires pour toutes les provinces qui voudront participer au pacte national.

Le parlement national établira le code national, laissant aux codes provinciaux le droit d'en diverger sur les points secondaires, jamais sur la base. Il établira la charte constitutive de la fédération des provinces, votera toutes les lois, dispositions et mesures qui seront commandées par les besoins de la nation tout entière, établira les impôts nationaux et les répartira entre les communes respectives, contrôlera enfin tous les actes, adoptera ou rejettera les propositions du gouvernement exécutif national qui sera toujours électif et, à terme, formera les alliances nationales, fera la paix et la guerre, et seul aura le droit d'ordonner pour un terme déterminé la formation d'une armée nationale. Le gouvernement ne sera que l'exécuteur de ses volontés.

Le tribunal national jugera sans appel toutes les causes des individus, des associations, des communes entre [eux et la] province, aussi bien que tous les débats entre provinces. Dans les causes entre la province et l'État, qui seront également soumises à son jugement, les provinces pourront en appeler au tribunal international, s'il se trouve un jour établi.

La Fédération internationale

La Fédération comprendra toutes les nations qui se seront unies sur les bases ci-dessus et ci-dessous développées. Il est probable et est fort désirable que, lorsque l'heure de la grande Révolution aura de nouveau sonné, toutes les nations qui suivront la lumière de l'émancipation populaire se donnent la main pour une alliance constante et intime contre la coalition des pays qui se mettront sous les ordres de la réaction. Cette alliance devra former une fédération universelle des peuples qui, dans l'avenir, devra embrasser toute la terre. La fédération internationale des peuples révolutionnaires avec un parlement, un tribunal et un comité directeur internationaux, sera basée naturellement sur les principes mêmes de la révolution. Appliqués à la politique internationale, ces principes sont:

Chaque pays, chaque nation, chaque peuple, petit ou grand, faible ou fort, chaque région, chaque province, chaque commune ont le droit absolu de disposer de leur sort ; de déterminer leur exigence propre, de choisir leurs alliances, de s'unir et de se séparer, selon leurs volontés et besoins sans aucun égard pour les soi-disants droits historiques et pour les nécessités politiques, commerciales ou stratégiques des États. L'union des parties en un tout, pour être vraie, féconde et forte, doit être absolument libre. elle doit uniquement résulter des nécessités locales intérieures et de l'attraction mutuelle des parties, attraction et nécessités dont les parties sont seules juges.

Abolition absolue du soi-disant droit historique et de l'horrible droit de conquête comme contraires au principe de la liberté.

Négation absolue de la politique d'agrandissement, de gloire et de puissance de l'État, politique qui, faisant de chaque pays une forteresse qui exclut de son sein tout le reste de l'humanité, le force pour ainsi dire [à] se suffire absolument à lui-même., à s'organiser en lui-même comme un monde indépendant de toute humaine solidarité et [à] mettre sa prospérité et sa gloire dans le mal qu'il fera aux autres nations (4). un pays conquérant est nécessairement un pays intérieurement esclave.

La gloire et la grandeur d'une nation consistent uniquement dans le développement de son humanité. Sa force, son unité, la puissance de sa vitalité intérieure se mesurent uniquement par le degré de sa liberté. En prenant la liberté pour base, on arrive nécessairement à l'union ; mais de l'unité on arrive difficilement, sinon jamais, à la liberté. Et si l'on y arrive., ce n'est qu'en détruisant une unité qui a été faite en dehors de la liberté.

La prospérité et la liberté des nations comme des individus sont absolument solidaires, et par conséquent liberté absolue de commerce, de transaction et de communication entre tous les pays fédérés. Abolition des frontières, des passeports et des douanes. Chaque citoyen d'un pays fédéré doit jouir de tous les droits civiques et doit pouvoir facilement acquérir le titre de citoyen et tous les droits politiques dans tous les autres pays appartenant à la même fédération.

La liberté de tous, individus et corps collectifs étant solidaires, aucune nation, aucune province, aucune commune et association ne sauraient être opprimées, sans que toutes les autres ne soient et ne se sentent menacés dans leur liberté. Chacun pour tous et tous pour chacun, telle doit être la règle sacrée et fondamentale de la Fédération internationale.

Aucun des pays fédérés ne pourra conserver d'armée permanente, ni d'institution qui sépareront le soldat du citoyen. Causes de ruine, de corruption, d'abrutissement et de tyrannie intérieurs, les armées permanentes et le métier de soldat sont [en outre] une [menace] contre la prospérité et l'indépendance de tous les autres pays. Chaque citoyen valide doit au besoin devenir soldat pour la défense soit de ses foyers, soit de la liberté. L'armement matériel doit être organisé dans chaque pays par commune et par province, à peu près comme dans les États-Unis de l'Amérique et en Suisse.

Le parlement international, composé soit d'une seule chambre, comprenant les représentants de toutes les nations, soit deux chambres, comprenant l'une ces mêmes représentants, l'autre les représentants directs de toute la population comprise par la Fédération internationale, sans distinction de nationalité, le parlement fédéral, ainsi composé, établira le pacte international et la législation fédérale que lui seul aura encore la mission de développer et de modifier selon les besoins du temps.

Le tribunal international n'aura d'autre mission que de juger en dernière instance entre les États et leurs provinces respectives. Quant aux différends qui pourront surgir entre deux États fédérés, ils ne pourront être jugés en première et en dernière instance que par le parlement international qui décidera encore sans appel, dans toutes les questions de politique commune et de guerre, au nom de la fédération révolutionnaire tout entière, contre la coalition réactionnaire.

Aucun État fédéré ne pourra jamais faire la guerre à un autre État fédéré. Le parlement international ayant prononcé son jugement, l'État condamné doit s'y soumettre. Sinon tous les autres États de la fédération devront interrompre leurs communications avec lui, le mettre en dehors de la loi fédérale, de la solidarité et de la communion fédérale et, en cas d'attaque de sa part, s'armer solidairement contre lui.

Tous les États faisant partie de la fédération révolutionnaire devront prendre une part active à toute guerre que l'un d'eux ferait à un État non fédéré. Chaque pays fédéré, avant de la déclarer, doit en avertir le parlement international, et ne la déclare que si celui-ci trouve qu'il y a une raison suffisante pour la guerre. S'il le trouve, le directoire exécutif fédéré prendra la cause de l'État offensé et demandera à l'État agresseur étranger, au nom de toute la fédération révolutionnaire, prompt réparation. Si au contraire le parlement jugera qu'il n'y a pas eu d'agression, ni d'offense réelle, il conseillera à l'État qui se plaint de ne point commencer la guerre, en l'avertissant que s'il la commence, il la fera tout seul.

Il faut espérer qu'avec le temps les États fédérés renonçant au luxe ruineux de représentations particulières se contenteront d'une représentation diplomatique fédérale.

La fédération internationale révolutionnaire restreinte sera toujours ouverte aux peuples qui voudront y entrer plus tard, sur la base des principes et de la solidarité militante et active de la Révolution ci-dessus et ci-dessous exposés, mais sans jamais faire la moindre concession de principes à aucun. Par conséquent ne pourront être reçus dans la fédération que les peuples qui auront accepté tous les principes récapitulés [dans le présent catéchisme].

Organisation sociale

Sans égalité politique point de liberté politique réelle mais l'égalité politique ne deviendra possible que lorsqu'il y aura égalité économique et sociale.

L'égalité n'implique pas le nivellement des différences individuelles, ni l'identité intellectuelle, morale et physique des individus. Cette diversité des capacités et des forces, ces différences de races, de nations, de sexes, d'âges et d'individus, loin d'être un mal social, constituent au contraire la richesse de l'humanité. L'égalité économique et sociale n'implique pas non plus le nivellement des fortunes individuelles, en tant que produits de la capacité, de l'énergie productive et de l'économie de chacun.

L'égalité et la justice réclament uniquement : une organisation de la société telle que tout individu humain naissant à la vie y trouve, en tant que cela dépendra non de la nature mais de la société, des moyens égaux pour le développement de son enfance et de son adolescence jusqu'à l'âge de sa virilité, pour son éducation et pour son instruction d'abord, et plus tard pour l'exercice des forces différentes que la nature aura mises en chacun pour le travail. Cette égalité de point de départ, que la justice réclame pour chacun, sera impossible tant qu'existera le droit de succession.

La justice, autant que la dignité humaine exigent que chacun soit uniquement le fils de ses œuvres. Nous repoussons avec indignation le dogme du péché, de la honte et de la responsabilité héréditaires. Par la même conséquence nous devons rejeter l'hérité

fictive de la vertu, des honneurs et des droits ; celle de la fortune aussi. L'héritier d'une fortune quelconque n'est plus entièrement le fils de ses œuvres et, sous le rapport du point de départ, il est privilégié.

Abolition du droit d'héritage. — Tant que ce droit existera la différence héréditaire des classes, des positions, des fortunes, l'inégalité sociale en un mot et le privilège subsisteront sinon en droit, du moins en fait. Mais l'inégalité de fait, par une loi inhérente à la société, produit toujours l'inégalité des droits : l'inégalité sociale devient nécessairement inégalité politique. Et sans égalité politique, avons-nous dit, point de liberté dans le sens universel, humain, vraiment démocratique de ce mot ; la société restera toujours divisée en deux parts inégales, dont l'une immense, comprenant toute la masse populaire, sera opprimée et exploitée par l'autre. donc le droit de succession est contraire au triomphe de la liberté, et si la société veut devenir libre, elle doit l'abolir.

Elle doit l'abolir parce que, reposant sur une fiction, ce droit est contraire au principe même de la liberté. Tous les droits individuels, politiques et sociaux, sont attachés à l'individu réel et vivant. Une fois mort il n'y a plus ni volonté fictive d'un individu qui n'est plus et qui, au nom de la mort, opprime les vivants. Si l'individu mort tient à l'exécution de sa volonté, qu'il vienne l'exécuter lui-même s'il le peut, mais il n'a pas le droit d'exiger que la société mette toute sa puissance et son droit au service de sa non-existence.

Le but légitime et sérieux du droit de succession a été toujours d'assurer aux générations à venir les moyens de se développer et de devenir des hommes. Par conséquent, seul le fonds d'éducation et d'instruction publique aura le droit d'hériter avec l'obligation de pourvoir également à l'entretien, à l'éducation et à l'instruction de tous les enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de la majorité et de leur émancipation complète. De cette manière tous les parents seront également rassurés sur le sort de leurs enfants, et comme l'égalité de tous est une condition fondamentale de la moralité de chacun, et que tout privilège est une source d'immoralité, tous les parents sont l'amour pour leurs enfants est raisonnable et aspire non à leur vanité mais à leur humaine dignité, s'ils avaient même la possibilité de leur laisser un héritage qui les placerait dans une position privilégiée, préférant pour eux le régime de la plus complète égalité.

L'inégalité résultant du droit de succession une fois abolie, restera toujours, quoique considérablement amoindrie, celle qui résultera de la différence des capacités, des forces et de l'énergie productive des individus, différence qui, à son tour, sans jamais disparaître entièrement, s'amoindra toujours de plus en plus sous l'influence d'une éducation et qui d'ailleurs, une fois le droit de succession aboli, ne pèsera jamais sur les générations à venir.

Le travail étant le seul producteur de richesse, chacun est libre sans doute soit de mourir de faim, soit d'aller vivre dans les déserts ou dans les forêts parmi les bêtes sauvages, mais quiconque veut vivre au milieu de la société doit gagner sa vie par son propre travail, au risque d'être considéré comme un parasite, comme un exploiteur du bien, c'est-à-dire du travail d'autrui, comme un voleur.

Le travail est la base fondamentale de la dignité et du droit humains. Car c'est uniquement par le travail libre et intelligent que l'homme, devenant créateur à son tour et conquérant, sur le monde extérieur et sur sa propre bestialité, son humanité et son droit, crée le monde civilisé. Le déshonneur qui, dans le monde antique, aussi bien que dans la société féodale, fut attaché à l'idée du travail, et qui en grande partie reste encore

attaché aujourd'hui, malgré toutes les phrases que nous entendons répéter chaque jour sur sa dignité, ce mépris stupide du travail a deux sources : la première, c'est une conviction si caractéristique des anciens et qui même aujourd'hui compte encore tant de partisans secrets ; que pour donner à une portion quelconque de l'humaine société les moyens de s'humaniser par la science, par les arts, par la connaissance et par l'exercice du droit, il faut qu'une autre portion, naturellement plus nombreuse, se voue au travail comme esclave. Ce principe fondamental de la civilisation antique fut la cause de sa ruine. La cité corrompue et désorganisée par le désœuvrement privilégié des citoyens, minée d'un autre côté par l'action imperceptible et lente mais constante de ce monde déshérité des esclaves, moralisés malgré l'esclavage et maintenus dans leur force primitive par l'action salutaire du travail même forcé, tomba sous les coups des peuples barbares, auxquels, par leur naissance, avaient appartenu en grande partie ces esclaves.

Le christianisme, cette religion des esclaves, n'avait plus tard détruit l'antique irrégularité que pour en créer une nouvelle : le privilège de la grâce et de l'élection divine fondé sur l'inégalité produite naturellement par le droit de conquête, sépara de nouveau la société humaine en deux camps : la canaille et la noblesse, les serfs et les maîtres, en attribuant à ces derniers le noble métier des armes et du gouvernement et ne laissant aux serfs que le travail non seulement avili, mais encore maudit. La même cause produit nécessairement les mêmes effets ; le monde nobiliaire, énervé et démoralisé par le privilège du désœuvrement, tomba en 1789 sous les coups des serfs, travailleurs révoltés unis et puissants.

Alors fut proclamée la liberté du travail, sa réhabilitation en droit. Mais seulement en droit, car de fait le travail reste encore déshonoré, asservi. La première source de cet asservissement, nommément celle qui consistait dans le dogme de l'inégalité politique des hommes, ayant été supprimée par la grande Révolution, il faut attribuer le mépris actuel du travail à sa seconde, qui n'est autre que la séparation qui s'est faite et qui existe dans sa force encore aujourd'hui, entre le travail intellectuel et le travail manuel et qui, reproduisant sous une forme nouvelle l'antique inégalité, partage de nouveau le monde social en deux camps : la minorité privilégiée désormais non plus par la loi mais par le capital, et la majorité des travailleurs forcés, non plus par le droit unique du privilège légal, mais par la faim.

En effet, aujourd'hui, la dignité du travail est déjà théoriquement reconnue et l'opinion publique admet qu'il est honteux de vivre sans travail. Seulement, comme le travail humain, considéré dans sa totalité, se divise en deux parts, dont l'une, tout intellectuelle et déclarée exclusivement noble, comprend les sciences, les arts, et dans l'industrie l'application des sciences et des arts, l'idée, la conception, l'invention, le calcul, le gouvernement et la direction générale ou subordonnée des forces ouvrières, et l'autre seulement l'exécution manuelle réduite à une action purement mécanique, sans intelligence, sans idée, par cette loi économique et sociale de la division du travail, les privilégiés du capital, sans excepter ceux qui y sont les moins autorisés par la mesure de leurs capacités individuelles, s'emparent de la première et laissent la seconde au peuple. Il en résulte trois grands maux : l'un pour ces privilégiés du capital ; l'autre, pour les masses populaires ; et le troisième, procédant de l'un et de l'autre, pour la production des richesses, pour le bien-être, pour la justice et pour le développement intellectuel et moral de la société tout entière.

Le mal dont souffrent les classes privilégiées est celui-ci : en se faisant la belle part dans la répartition des fonctions sociales, elles s'en font une, de plus en plus mesquine, dans le monde intellectuel et moral. Il est parfaitement vrai qu'un certain degré de loisir est

absolument nécessaire pour le développement de l'esprit, des sciences et des arts ; mais ce doit être un loisir gagné, succédant aux seines fatigues d'un travail journalier, un loisir juste et dont la possibilité, dépendant uniquement du plus ou du moins d'énergie, de capacité et de bonne volonté dans l'individu, serait socialement égale pour tout le monde. Tout loisir privilégié, au contraire, loin de fortifier l'esprit, l'énerve, le démoralise et le tue. Toute l'histoire nous le prouve : à quelques exceptions, les classes privilégiées sous le rapport de la fortune et du sang, ont été toujours les moins productives sous le rapport de l'esprit, et les plus grandes découvertes dans la science, dans les arts et dans l'industrie, ont été faites pour la plupart du temps par des hommes qui, dans leur jeunesse, ont été forcés de gagner leur vie par un rude travail.

L'humaine nature est ainsi faite, que la possibilité du mal en produit inmanquablement et toujours la réalité, et que la moralité de l'individu dépend beaucoup plus des conditions de son existence et du milieu dans lequel il vit que de sa volonté propre. Sous ce rapport ainsi que sous tous les autres, la loi de la solidarité sociale est inexorable, de sorte que pour moraliser les individus il ne faut pas tant s'occuper de leur conscience que de la nature de leur existence sociale ; et il n'est point d'autre moralisateur, ni pour la société ni pour l'individu, que la liberté dans la plus parfaite égalité. Prenez le plus sincère démocrate et mettez-le sur un trône quelconque ; s'il n'en descend aussitôt, il deviendra inmanquablement une canaille. Un homme né dans l'aristocratie, si, par un heureux hasard, il ne prend pas en mépris et en haine son sang, et s'il n'a pas honte de l'aristocratie, sera nécessairement un homme aussi mal (*sic*) que vain, soupirant après le passé, inutile dans le présent et adversaire passionné de l'avenir. De même le bourgeois, enfant chéri du capital et du loisir privilégié, fera tourner son loisir en désœuvrement, en corruption, en débauche, ou bien s'en servira comme d'une arme terrible pour asservir davantage les classes ouvrières et finira par soulever contre lui une Révolution plus terrible que celle de 1793.

Le mal dont souffre le peuple est encore plus facile à déterminer : il travaille pour autrui, et son travail, privé de liberté, de loisir et d'intelligence, et par là même avili, le dégrade, l'écrase et le tue. Il est forcé de travailler pour autrui, parce que né dans la misère, et privé de toute instruction et de toute éducation rationnelle, moralement esclave grâce aux influences religieuses, il se voit jeté dans la vie désarmé, discrédité, sans initiative et sans volonté propre. Forcé par la faim, dès sa plus tendre enfance, à gagner sa triste vie, il doit vendre sa force physique, son travail au plus dures conditions sans avoir ni la pensée, ni la faculté matérielle d'en exiger d'autres. Réduit au désespoir par la misère, quelquefois il se révolte mais, manquant de cette unité et de cette force que donne la pensée, mal conduit, le plus souvent trahi et vendu par ses chefs, et ne sachant presque jamais à quoi s'en prendre des maux qu'il endure, frappant le plus souvent à faux, il a, jusqu'à présent du moins, échoué dans ses révoltes et, fatigué d'une lutte stérile, il est toujours retombé sous l'antique esclavage.

Cet esclavage durera tant que le capital, restant en dehors de l'action collective des forces ouvrières, l'exploitera, et tant que l'instruction qui, dans une société bien organisée devrait être également répartie sur tout le monde, ne développant que l'intérêt d'une classe privilégiée, attribuera à cette dernière toute la partie spirituelle du travail, et ne laissera au peuple que la brutale application de ses forces physiques asservies et toujours condamnées à exercer des idées qui ne sont pas les siennes.

Par cette injuste et funeste déviation, le travail du peuple, devenu un travail purement mécanique et pareil à celui d'une bête de somme, est déshonoré, méprisé, et, par une conséquence naturelle, déshérité de tout droit. Il en résulte pour la société, sous le

rapport politique, intellectuel et moral, un mal immense. La minorité jouissant du monopole et de la science, par l'effet même de ce privilège, est frappée à la fois à l'intelligence et au cœur, jusqu'au point de devenir stupide à force d'instruction, car rien n'est aussi malfaisant et stérile que l'intelligence patentée et privilégiée. D'autre côté, le peuple, absolument dénué de science, écrasé par un travail quotidien mécanique, capable d'abrutir plutôt que de développer son intelligence naturelle, privé de la lumière qui pourrait lui montrer la voie de sa délivrance, se débat vainement dans son bouge forcé, et comme il a toujours pour lui la force, que donne le nombre, il met toujours en péril l'existence même de la société.

Il est donc nécessaire que la division inique établie entre le travail intellectuel et le travail manuel soit autrement établie. La production économique de la société souffre elle-même considérablement, l'intelligence séparée de l'action corporelle s'énerve, se dessèche, se flétrit, tandis que la force corporelle de l'humanité, séparée de l'intelligence s'abrutit et, dans cet état de séparation artificielle, aucune ne produit la moitié de ce qu'elle peut, de ce qu'elle doit produire lorsque, réunies dans une nouvelle synthèse sociale, elles ne formeront plus qu'une seule action productive. Lorsque l'homme de science travaillera et l'homme du travail pensera, le travail intelligent et libre sera considéré comme le plus beau titre de gloire pour l'humanité, comme la base de sa dignité, de son droit, comme la manifestation de son pouvoir humain sur la terre ; et l'humanité sera constituée.

Le travail intelligent et libre sera nécessairement un travail associé. Libre sera chacun de s'associer ou de ne point s'associer pour le travail, mais il n'est point de doute qu'à l'exception des travaux d'imagination et dont la nature exige la concentration de l'intelligence individuelle en elle-même, dans toutes les entreprises industrielles et même scientifiques ou artistiques qui admettent par leur nature le travail associé, l'association sera préférée par tout le monde, pour la simple raison que l'association multiplie d'une manière merveilleuse les forces productives de chacun, et que chacun devenant membre et coopérateur d'une association productive, avec moins de temps et beaucoup moins de peine, gagnera beaucoup plus.

Lorsque les associations productives et libres cessant d'être les esclaves, et devenant à leur tour les maîtresses et les propriétaires du capital qui leur sera nécessaire, comprendront dans leur sein, à titre de membres coopérateurs à côté des forces ouvrières émancipées par l'instruction générale, toutes les intelligences spéciales réclamées par leur entreprise, lorsque, se combinant entre elles, toujours librement, selon leurs besoins et selon leur nature, dépassant tôt ou tard toutes les frontières nationales, elles formeront une immense fédération économique, avec un parlement éclairé par les données aussi larges que précises et détaillées d'une statistique mondiale, telle qu'il n'en peut encore exister aujourd'hui, et qu'ils combinent l'offre avec la demande pour gouverner, déterminer et répartir entre différents pays la production de l'industrie mondiale, de sorte qu'il n'y aura plus ou presque plus de crises commerciales ou industrielles, de stagnation forcée, de désastres, plus de peines ni de capitaux perdus, alors le travail humain, émancipation de chacun et de tous, régénérera le monde.

La terre avec toutes ses richesses naturelles est la propriété de tout le monde, mais elle ne sera possédée que par ceux qui la cultiveront.

La femme, différente de l'homme, mais non à lui inférieure, intelligente, travailleuse et libre comme lui, est déclarée son égale dans les droits comme dans toutes les fonctions et devoirs politiques et sociaux.

De la famille et de l'école

Abolition, non de la famille naturelle, mais de la famille légale, fondée sur le droit civil et sur la propriété. Le mariage religieux et civil est remplacé par le mariage libre. Deux individus majeurs ont le droit de s'unir et de se séparer selon leur volonté, leurs intérêts mutuels et les besoins de leur cœur, sans que la société ait le droit, soit d'empêcher leur union, soit de les y maintenir malgré eux. Le droit de succession étant aboli, l'éducation de tous les enfants étant assurée par la société, toutes les raisons qui ont été jusqu'à présent assignées pour la consécration politique et civile de l'irrévocabilité du mariage disparaissent, et l'union de deux sexes doit être rendue à son entière liberté, qui ici, comme partout et toujours, est la condition *sine qua non* de la sincère moralité. Dans le mariage libre, l'homme et la femme doivent également jouir d'une liberté absolue. Ni la violence de la passion, ni les droits librement accordés dans le passé ne pourront servir d'excuse pour aucun attentat de la part de l'un contre la liberté de l'autre, et chaque attentat sera considéré comme un crime.

Du moment qu'une femme porte un enfant dans son sein, jusqu'à ce qu'elle l'ait mis au monde, elle a droit à une subvention de la part de la société, payée non pour le compte de la femme, mais pour celui de l'enfant. Toute mère qui voudra nourrir et élever ses enfants recevra également de la société tous les frais de leur entretien et de sa peine [prodiguée] aux enfants.

Les parents auront le droit de garder près d'eux leurs enfants et de s'occuper de leur éducation, sous la tutelle et sous le contrôle suprême de la société qui conservera toujours le droit et le devoir de séparer les enfants de leurs parents, toutes les fois que ceux-ci, soit par leur exemple, soit par leurs préceptes ou traitement brutal, inhumain, pourront démoraliser ou même entraver, le développement de leurs enfants.

Les enfants n'appartiennent ni à leurs parents, ni à la société, ils s'appartiennent à eux-mêmes et à leur future liberté. Comme enfant, jusqu'à l'âge de leur émancipation, ils ne sont libres qu'en possibilité, et doivent se trouver par conséquent sous le régime de l'autorité. Les parents sont leurs tuteurs naturels, il est vrai, mais le tuteur légal et suprême, c'est la société, qui a le droit et le devoir de s'en occuper, parce que son propre avenir dépend de la direction intellectuelle et morale qu'on donnera aux enfants. [La société] ne peut donner la liberté aux majeurs qu'à condition de surveiller l'éducation des mineurs.

L'école doit remplacer l'Église avec l'immense différence que celle-ci, en distribuant son éducation religieuse, n'a point d'autre but que d'éterniser le régime de l'humaine naïveté et de l'autorité soi-disant divine, tandis que l'éducation et l'instruction de l'école, n'ayant, au contraire, d'autre fin que l'anticipation réelle des enfants lorsqu'ils seront arrivés à l'âge de la majorité, ne sera autre chose que leur initiation graduelle et progressive à la liberté par le triple développement de leurs forces physiques, de leur esprit et de leur volonté. La raison, la vérité, la justice, le respect humain, la conscience de la dignité personnelle, solidaire et inséparable de la dignité humaine dans autrui, l'amour de la liberté pour soi-même et pour tous les autres, le culte du travail comme base et condition de tout droit ; le mépris de la déraison, du mensonge, de l'injustice, de la lâcheté, de l'esclavage, du désœuvrement, telles devront être les bases fondamentales de l'éducation publique.

Elle doit former des hommes, tout d'abord, ensuite des spécialités ouvrières et des citoyens, et à mesure qu'elle avancera avec l'âge des enfants, l'autorité devra naturellement faire de plus en plus place à la liberté, afin que les adolescents, arrivés à l'âge de la majorité, étant émancipés par la loi, puissent avoir oublié comment, dans leur enfance, ils ont été gouvernés et conduits autrement que par la liberté. Le respect humain, ce genre de la liberté, doit être présent même dans les actes les plus sévères et les plus absolus de l'autorité. Toute l'éducation morale est là ; inculquez ce respect aux enfants et vous en aurez fait des hommes.

L'instruction primaire et secondaire une fois terminée, les enfants, selon leurs capacités et leurs sympathies, conseillés, éclairés mais non violentés par leurs supérieurs, choisiront une école supérieure ou spéciale quelconque. En même temps chacun devra s'appliquer à l'étude théorique et pratique de la branche d'industrie qui lui plaira davantage et la somme qu'il aura gagné par son travail durant son apprentissage lui sera remise à sa majorité.

Une fois l'âge de la majorité atteint, l'adolescent sera proclamé libre et maître de ses actes. En échange des soins que la société lui a prodigués durant son enfance, elle exigera de lui trois choses : qu'il reste libre, qu'il vive de son travail et qu'il respecte la liberté d'autrui. Et, comme les crimes et les vices dont souffre la société actuelle sont uniquement le produit d'une mauvaise organisation sociale, on pourra être certain qu'avec une organisation et une éducation de la société basées sur la raison, sur la justice, sur la liberté, sur le respect humain et sur la plus complète égalité, le bien deviendra la règle et le mal une malade exception, qui diminuera de plus en plus sous l'influence toute-puissante de l'opinion publique moralisée.

Les vieillards, les invalides, les malades, entourés de soins, de respect et jouissant de tous les droits, tant publics que sociaux, seront traités et entretenus avec profusion aux frais de la société.

Politique révolutionnaire

C'est notre conviction fondamentale que, toutes les libertés nationales étant solidaires, les révolutions particulières dans tous les pays doivent l'être aussi, que désormais en Europe comme dans tout le monde civilisé, il n'y aura plus des révolutions, mais seulement la Révolution universelle, comme il n'y a plus qu'une seule réaction européenne et mondiale ; que, par conséquent, tous les intérêts particuliers, toutes les vanités, prétentions, jalousies et hostilités nationales doivent se fondre aujourd'hui dans l'unique intérêt commun et universel de la Révolution, qui assurera la liberté et l'indépendance de chaque nation, par la solidarité de toutes ; que la Sainte Alliance de la [contre-] Révolution mondiale et la conspiration des rois, du clergé, de la noblesse et de la féodalité bourgeoise, appuyée sur d'énormes budgets, sur des armées permanentes, sur une bureaucratie formidable, armés de tous les terribles moyens que leur donne la centralisation moderne, avec l'habitude et pour ainsi dire avec la routine de l'action et du droit de conspirer et de tout faire à titre légal sont un fait immense, menaçant, écrasant, et que, pour les combattre, pour lui opposer un fait d'une égale puissance, pour le vaincre et de détruire, il ne faut rien moins que l'alliance et l'action révolutionnaires simultanées de tous les peuples du monde civilisé.

Contre cette réaction mondiale, la Révolution isolée d'aucun peuple ne saurait réussir.

Elle serait une folie, par conséquent une faute pour lui-même et une trahison, un crime, contre toutes les autres nations. Désormais, le soulèvement de chaque peuple doit se faire non en vue de lui-même, mais en vue de tout le monde. Mais, pour qu'une nation se soulève en vue et au nom de tout le monde, il faut qu'elle ait le programme de tout le monde, assez large, assez profond, assez vrai, assez humain en un mot, pour embrasser les intérêts de tout le monde, et pour électriser les passions de toutes les masses populaires de l'Europe, sans différence de nationalité. Le programme ne peut être que celui que la Révolution démocratique et sociale.

L'objet de la Révolution démocratique et sociale peut être défini en deux mots :

Politiquement : c'est l'abolition du droit historique, du droit de conquête et du droit diplomatique. C'est l'émancipation complète des individus et des associations du joug de l'autorité divine et humaine : c'est la destruction absolue de toutes les unions et agglomérations forcées des communes dans les provinces, des provinces et des pays conquis dans l'État. Enfin, c'est la dissolution radicale de l'État centraliste, tutélaire, autoritaire, avec toutes les institutions militaires, bureaucratiques, gouvernementales, administratives, judiciaires et civiles. C'est en un mot la liberté rendue à tout le monde, aux individus, comme à tous les corps collectifs, associations, communes, provinces, régions et nations, et la garantie mutuelle de cette liberté par la fédération.

Socialement : c'est la confirmation de l'égalité politique par l'égalité économique. C'est, au commencement de la carrière de chacun, l'égalité du point de départ, égalité non naturelle mais sociale pour chacun, c'est-à-dire égalité des moyens d'entretien, d'éducation, d'instruction pour chaque enfant, garçon ou fille, jusqu'à l'époque de sa majorité.

Michel Bakounine

1 Illisible sur le manuscrit .

2 Bakounine avait écrit : «L'illustre statisticien français Crételet.» En fait, il s'agit du Belge A. Quételet (1798-1831), statisticien et sociologue.

3, dans le manuscrit de Nettlau, plusieurs mots illisibles.

4Sur le manuscrit de Nettlau, «de» au lieu de «à».

L'ORGANISATION PENDANT LA REVOLTE DE KRONSTADT Par Efim YARTCHOUK

L'organisation de la production...

Quand les anarchistes déclaraient toujours que le premier soin d'une révolution prolétarienne authentique était de nourrir, vêtir et loger les nécessiteux, ils oubliaient un aspect non négligeable du problème: que la consommation se trouvait en étroite dépendance de la production. Pour satisfaire les besoins de tous ceux qui produisent toutes les richesses du monde et qui sont les plus démunis de tous; pour écarter la possibilité de renforcer l'édifice détruit par la révolution aux exploités; pour mener la révolution jusqu'à sa fin logique: le communisme libertaire, pour tout cela il faut que les travailleurs se mettent à organiser la production sur de nouvelles bases, pendant le moment même de la bataille décisive contre les défenseurs de l'ordre ancien.

L'idée que se font la plupart des anarchistes des richesses populaires, consiste à croire qu'il suffit seulement de détruire l'ordre social contemporain en supprimant les fondements de la propriété privée et ils pensent qu'il y aurait suffisamment de produits nécessaires à la satisfaction des besoins de tous durant la longue période de lutte contre les offensives de la Contre-révolution.

Tout ceci se révèle n'être que pure utopie.

« *Nous ne sommes pas aussi riches que cela pourrait sembler* - rappelle Kropotkine dans la postface de l'édition russe des *Paroles d'un révolté* - *le pays le plus riche du monde est l'Angleterre ; mais si l'on additionne tout ce qu'elle reçoit de ses champs, de ses houillères, de ses nombreuses fabriques et*

usines, des emprunts étrangers et du commerce mondial, et si l'on partage le tout par le nombre d'habitants, il ne reste plus qu'un rouble et demi par jour et par habitant, en aucun cas plus de deux roubles; en Russie cela n'atteint même pas 50 kopecks».

Nous pouvons déduire de ceci qu'il est évident que la Révolution Sociale, où qu'elle se produise, devra se donner pour première tâche d'augmenter fortement toute la production.

Errico Malatesta, dans ses articles consacrés à *La pratique de la Révolution*, montre que les fausses opinions ont trouvé des échos enthousiastes parmi les anarchistes, si les produits industriels et agricoles existaient en si grande quantité, il serait possible de vivre longtemps sur les réserves constituées et de remettre l'organisation de la production jusqu'au moment où aura lieu la transformation complète de la société.

Il n'y a aucun doute sur ce que la bourgeoisie de n'importe quel pays, lorsqu'elle aura remarqué que les travailleurs tentent de mettre fin à l'existence de la propriété privée et à l'Etat, s'efforcera en premier lieu de saboter la production, de la désorganiser, afin de conduire les travailleurs par ce moyen à la famine et à la misère, dans l'espoir que celles-ci amèneront le prolétariat à se soumettre de nouveau aux anciens seigneurs. Le plan de la bourgeoisie peut s'avérer juste si le prolétariat ne recourt pas à temps aux mesures décisives.

D'autant plus que l'industrie peut être partiellement détruite, si la révolution survient à la suite d'une guerre ou d'une catastrophe en général. A ce moment, pour restaurer la grande industrie, il faudra faire reposer la base de la production sur la plus large initiative des masses laborieuses, c'est-à-dire sur l'autonomie et le fédéralisme, afin de conduire cette industrie à un niveau tel que pour une dépense minimale de travail, on puisse obtenir autant de produits qu'il en est nécessaire à la société pour une vie communiste fondée sur le principe: «*A chacun selon ses besoins, à chacun selon ses moyens*». Si nous analysons la Révolution russe, nous pouvons constater qu'encore au début de sa lutte, le prolétariat a institué ses propres organisations économiques: les comités d'usines et de fabriques, au moyen desquels il a organisé la production dans la foulée de la Révolution d'Octobre.

La fédération des soviets, d'un côté, la fédération des comités d'usines et de fabriques, de l'autre, auraient pu exprimer une puissance suffisante pour défendre la Révolution et organiser la production, dont dépend l'issue victorieuse de la révolution, au moment du passage du capitalisme à une société libertaire.

Cependant dans ce combat le prolétariat fut solitaire. Sans parler des SR de droite et des mencheviks qui considéraient notre révolution comme bourgeoise, et pour cette raison se sont retrouvés en face des travailleurs et de leur lutte pour la conquête de la production, mais aussi les SR de gauche et les bolcheviks qui indiquèrent une autre voie - celle de la centralisation étatique. L'importance de l'anarchisme dans la Révolution russe est indiscutable: il a inculqué profondément et largement aux masses révolutionnaires l'anti-étatisme, et démontré l'insignifiance de la

démocratie dans le combat émancipateur de la classe ouvrière...

Toutefois, il ne s'est pas signalé dans la mise au point de nouvelles structures sociales; dans ce domaine les propagandistes anarchistes n'exprimèrent que des positions très générales; « *que les ouvriers se mettent à construire d'eux-mêmes une nouvelle vie de bas en haut; seule la commune anarchiste peut être l'achèvement naturel de la révolution...* ». Si ces mots d'ordre, inspirant aux travailleurs

la foi dans leurs propres forces et approfondissant leur élan révolutionnaire, peuvent servir de forte impulsion pour la période préparatoire, par contre ils sont loin d'être suffisants au moment où la révolution éclate et lorsque son succès ultérieur dépend déjà du degré d'intensité de la reconstruction socialiste.

Il faut reconnaître que nous, les anarchistes, nous nous sommes comportés très légèrement à l'égard de ce dernier point. Nous prenions pour axiome qu'il suffisait seulement aux ouvriers de s'emparer des fabriques et des usines pour que l'industrie commence immédiatement à créer des miracles. Il était de bon ton aussi de considérer les paysans comme instinctivement anarchistes, et qu'il suffisait donc de libérer la terre du pouvoir tsariste et des gros propriétaires pour que les travailleurs de la charrue se mettent à exploiter collectivement la terre et organisent la vie sur des principes communistes. Sans doute, au cours du processus plus ou moins long de notre révolution, la paysannerie devait non seulement aboutir à une exploitation collective des terres, mais aussi réaliser les bases d'une société communiste. Il est évident qu'il n'est pas possible d'atteindre le communisme libertaire d'un seul bond... Lorsque la Révolution porta un coup fatal à l'Etat qui défendait les fondements de la propriété privée, il apparut qu'il n'était pas possible de réaliser le communisme libertaire, en premier lieu parce que la commune distribuant «*à chacun ses besoins*», ne se révélait possible qu'en fonction des richesses du pays et non de sa misère. Nous ne pouvions généreusement dépenser que notre flamme révolutionnaire, étant plus que pauvres, presque miséreux: nous ne disposions pas de biens de première nécessité en quantité suffisante;

en second lieu, parce que nous devions encore mener une lutte désespérée pour la conquête de la production. Il nous fallait contrer l'opposition ouverte de la bourgeoisie et le sabotage des couches intellectuelles inféodées à elle et incrustées dans la production ainsi que toutes sortes d'aventuriers militaires partout dans le pays; les interventions étrangères, provoquées par la meute des partisans de l'ancien régime, à commencer par les monarchistes et en terminant par les cadets et les libéraux qui réclamaient tous fermement une résistance armée. La lutte traîna en longueur. Les fabriques et les usines devaient produire pour les besoins de la guerre.

Dans de telles conditions, la lutte contre la débâcle de l'industrie, résultant de l'après-*Octobre*, exigeait des efforts immenses du prolétariat, la plus grande manifestation de sa puissance créatrice au moyen de la construction de ses propres organisations économiques autonomes. De même, les sources d'approvisionnement des minerais et du charbon se trouvaient dans les mains de nids contre révolutionnaires. Il n'y avait qu'une partie limitée de l'industrie qui pouvait travailler pour la satisfaction des besoins vitaux.

Pour le succès de la Révolution, les ouvriers devaient passer immédiatement à la fabrication maximale d'outils indispensables à l'économie agraire et procéder à l'organisation d'un échange de marchandises avec la campagne.

Si peu qu'il y ait eu de ces outils, c'était le seul moyen d'acquérir la confiance des paysans envers la révolution et de sauver le prolétariat des villes de la famine. Cet échange se serait révélé comme l'un des maillons d'une union véritable de la ville et de la campagne. Il aurait aidé à retenir et à renforcer les liens qui s'étaient créés dans la lutte commune contre la réaction. Il aurait montré aux paysans que les ouvriers étaient leurs alliés naturels. Au fur et à mesure que la production d'outils manufacturés pour la campagne se serait développée, cette union se serait renforcée, ouvrant le chemin à l'approfondissement et à l'achèvement victorieux de la révolution.

Les coopératives et les artels auraient évidemment joué leur rôle dans l'échange des produits, mais le rôle principal aurait été dévolu au prolétariat industriel, du fait de son homogénéité qui résulte inévitablement du système moderne de production.

Notre rôle à nous, anarchistes, pendant ce moment crucial, serait d'éviter de retomber dans la prophétie facile sur les merveilles de la vie du communisme libertaire, mais de mobiliser au maximum toutes nos forces pour faire couler le courant libertaire dans la production; il faudrait aller dans la masse du prolétariat, se mettre à oeuvrer directement dans les comités d'usines et de fabriques, apparaître non pas comme les chantres de la beauté de l'anarchisme, mais réaliser et

défendre la valeur de nos principes en toutes les circonstances de l'activité essentielle de la production organisée. Proudhon avait bien dit que *«les ouvriers doivent organiser eux-mêmes la production et la répartition des produits, et s'ils y arrivent, il ne restera plus rien à l'Etat»*. De Proudhon à la révolution russe il est passé suffisamment de temps pour que nous comprenions le rôle de la production dans la Révolution.

Si nous avons été bien implantés dans les structures de production du prolétariat, la dictature n'aurait pu prendre place. Nous ne pouvions pas atteindre tout de suite la commune anarchiste, nous ne pouvions que commencer à lutter pour elle.

Dans la lutte pour la décentralisation de la production, les anarchistes auraient pu se conquérir des positions solides au sein du prolétariat et livrer là un combat décisif aux socialistes-étatistes. Que la classe ouvrière ait été plus organisée, qu'elle ait eu l'expérience de lutte du syndicalisme révolutionnaire des organisations ouvrières de l'Occident, alors il n'y a pas de doute, le joug haïssable de la dictature aurait été considérablement sapé, affaibli, sinon complètement anéanti, la Révolution ne se serait pas trouvée dans un semblable cul-de-sac, et nous, anarchistes, n'aurions pas été balayés si rapidement sans traces de l'arène de la vie révolutionnaire.

Pour qu'une Révolution soit victorieuse, il est indispensable que les ouvriers soient bien organisés en syndicats ou en organisations autonomes, lesquels placeraient leurs objectifs, non seulement dans la lutte quotidienne de l'amélioration de la vie des travailleurs, au moyen des grèves et autres méthodes d'action directe, mais aussi dans la destruction complète du salariat et de l'Etat. Ils doivent être prêts à s'emparer, dès le premier jour de la Révolution, de la production et de la distribution, en se rappelant avec force que pas un seul parti, aussi révolutionnaire qu'il puisse paraître, ne peut conduire à l'émancipation, qu'aucune dictature ne peut sauver les conquêtes de la Révolution, et d'autant plus la faire progresser.

La tâche la plus urgente des anarchistes est d'entrer dans le mouvement prolétarien et d'y élaborer au sein et avec la masse les formes nouvelles de l'édification socialiste qui seront le gage le plus sur du succès de la Révolution à venir.

Les soviets et la défense de la révolution ...

Maintenant que les horizons radieux du mouvement social se sont singulièrement rétréci, lorsqu'en dépit de tous les espoirs la Révolution russe, une révolution prolétarienne de masse éclatante, n'est pas parvenue à son terme logique: une société libertaire - maintenant, une *«réévaluation des valeurs»* a lieu dans la conscience des anarchistes.

La riche expérience pratique des années révolutionnaires nous a mis face au problème essentiel de savoir ce que nous devons faire au lendemain de la Révolution. Nous aspirons à la suppression de la propriété privée et de l'Etat, car nous savons que la Révolution ne peut être victorieuse que lorsqu'elle a porté un coup mortel à l'Etat et au système capitaliste de la production et de la consommation; nous ne nous leurrerons pas sur les belles phrases des socialistes qui proposent de prendre le pouvoir pour mieux mener à l'édification d'une société harmonieuse.

Mais comment supprimer cet ordre? Il y a des anarchistes qui croient au seul point de vue de l'évolution: ils supposent que *«la solidarité mutuelle, la justice et l'équité»*, pénétrant sans cesse davantage dans la vie sociale, créeront le moment où la société conquise dans sa majorité par les idées de liberté et d'égalité rejettera la propriété privée et l'Etat, et passera directement au communisme libertaire. Si tous les anarchistes pensaient ainsi, nous n'aurions pas alors à résoudre des maudites questions, comme par exemple de savoir ce qu'il faut faire au lendemain de la Révolution? et comment déblayer la longue route de la lutte acharnée qui nous mènerait au communisme libertaire?

Hélas! la réalité dément ce point de vue évolutionniste. Nous savons que si ces idées pénètrent dans la société, des idées complètement opposées continuent à dominer. Sans compter qu'en dehors de la lutte des idées dans la société moderne, des combats incessants ont lieu entre le Capital et le Travail.

Quand les conditions sociales deviennent trop criantes, lorsque la lutte de classe s'exacerbe, lorsque le climat social se tend au point qu'il devient évident que la situation ne peut plus durer, alors la révolution éclate.

Elle nettoie, tel un ouragan, tout ce qui entrave sa route, tout le système qui repose sur les contradictions des classes, ainsi que tous ses attributs: argousins, juges, armée, églises, banques,

bourses, etc.

Plus cet ouragan est fort, plus profonde est la destruction, plus la révolution a de chances d'aboutir à son terme logique. Nous sommes persuadés que les révolutions qui éclateront dans un avenir proche n'auront pas un caractère libertaire dès le début; il leur faudra traverser un long chemin de lutte avant de s'achever par une transformation sociale complète.

Les travailleurs russes ont expérimenté à partir de la Révolution de février, toutes les coalitions et accords des «*guides du socialisme*», avec toutes sortes de groupuscules bourgeois et contre révolutionnaires.

Ils ont repoussé l'offensive contre-révolutionnaire du général Kornilov, provoquée par la soif insatiable des socialistes «*d'ordre et de loi*»: considérant les soviets comme une calamité importune qu'il fallait éliminer au plus tôt, car ces derniers menaçaient d'écarter la démocratie et de continuer leur route vers une société libertaire. Finalement, désillusionnés par les mirages bourgeois de l'Assemblée Constituante les travailleurs russes accomplissent Octobre.

La Révolution d'Octobre, possédant en elle toutes les possibilités d'une transformation sociale radicale, fut libertaire dans son fondement. Elle avait détruit le pouvoir centraliste, le disséminant dans les soviets afin qu'ils terminent cette tâche ; elle porta un coup fatal à l'ordre féodal-agricole et aspira à aller plus loin sur la voie d'une destruction totale de l'ordre bourgeois moderne. La destruction de l'ancien fut radicale, et d'autant plus déterminée dans sa volonté de transformer la société sur la base de principes communistes libertaires; c'est pour cela qu'elle provoqua une telle haine, une rancune aussi acharnée de la part des exploités, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

La classe ouvrière dut prendre sur elle la défense physique de la Révolution ainsi que l'organisation de la production et de la consommation, sans compter sur l'aide de qui que ce soit. Une attaque forcenée de la Révolution d'Octobre fut lancée: Kerensky, les S.R. de droite, les mencheviks, l'impérialisme allemand, Kaledine, Douvour, les tchécoslovaques... les uns après les autres agressèrent les travailleurs. Si leurs motivations étaient différentes, le résultat était le même: une lutte armée pour la suppression de la Révolution prolétarienne. Pour contrer la pression contre-révolutionnaire, les travailleurs russes s'unirent étroitement autour de leurs organisations combattantes: les soviets et les comités d'usines et de fabriques.

Les soviets préparèrent fiévreusement la défense de la révolution, ayant rassemblé autour d'eux les meilleurs éléments des ouvriers et des paysans. Avec l'aide des comités d'usines et de fabriques, ils s'occupèrent de l'instruction militaire systématique des ouvriers, ils organisèrent des détachements, les envoyant au front, et s'occupèrent de la fourniture du ravitaillement de la population.

Les anarchistes développèrent une propagande intensive et puissante pour la suppression complète de l'Autorité, pour la Révolution prolétarienne authentique. Ils publièrent des journaux, des brochures, des tracts; ils organisèrent des meetings, des conférences... Il est possible d'affirmer qu'aucun pays au monde à l'époque ne fut autant inondé de propagande anarchiste. Les anarchistes furent au premier rang de la lutte contre la réaction; beaucoup d'entre eux périrent sur les innombrables fronts. Cependant, emmêlés dans toute une phraséologie anarchiste, se dispersant en de nombreux petits groupes, ils ne purent évaluer et analyser la situation créée, et en conséquence ne purent adopter une ligne de conduite correcte.

La majorité des anarchistes condamnèrent violemment les soviets, les considérant comme des organes autoritaires, comme un parlement ouvrier, etc.

Les soviets furent-ils libres? Evidemment non. Les restes du pouvoir bourgeois demeurèrent à l'intérieur des soviets même après Octobre. Mais la marche de la réalité révolutionnaire est telle qu'elle s'approfondit, s'élargit dans son développement.

Le devoir des anarchistes est de participer aux organisations prolétariennes mises sur pied par la spontanéité révolutionnaire, d'y développer des mots d'ordre libertaires de façon à contribuer à la suppression de l'Etat par les organisations prolétariennes.

La première tâche des soviets lors des premiers jours de la révolution est de mener le combat contre le gouvernement - provisoire, de coalition ou révolutionnaire - le devoir de tout révolutionnaire, en particulier

du combattant libertaire, est d'être présent dans les organisations ouvrières et paysannes, pour propager parmi les masses l'idée des soviets libres et non-autoritaires, et par sa participation directe dans toutes

ses initiatives et actions des soviets les empêcher de se transformer en institutions autoritaires.

Les soviets ne sont pas l'anarchie, mais lorsqu'ils portent un coup à l'Etat centralisé, détruisant en morceaux son appareil, ils se présentent comme un stade transitoire vers elle.

Le communisme libertaire

d'Isaac Puente

Définition

Le Communisme Libertaire est l'organisation de la société sans État et sans propriété privée. Pour ce faire, il n'est besoin de rien inventer ni de créer aucun organisme nouveau. Les axes organisationnels autour desquels la future se formera, existent déjà dans la société actuelle : ce sont le syndicat et la commune libre.

Le syndicat est le lieu où se regroupent aujourd'hui spontanément les ouvriers des usines et de toutes les exploitations collectivistes. Et la commune libre est l'assemblée d'origine antique, où spontanément également, les habitants des villages et des hameaux se retrouvent. Elle offre une voie pour la solution de tous les problèmes de cohabitation à la campagne.

Ces deux organismes, dotés de normes fédératives et démocratiques, seront souverains dans leurs décisions sans être sous la tutelle d'aucun organisme supérieur. Mais ils seront obligés de s'unir, sous la pression économique des organismes de relation et de communication, et de se constituer en fédérations d'Industrie.

Ces derniers organismes prendront possession, collective ou commune, de tout ce qui est aujourd'hui la propriété privée. Ils régleront dans chaque localité la production et la consommation, c'est-à-dire, la vie économique.

L'association des deux mots communisme et libertaire indique également la fusion de deux idées : l'une, collectiviste, tend à produire un ensemble harmonieux grâce à la contribution ou la coopération des individus et sans perte de leur indépendance ; l'autre, individualiste, veut garantir à chacun le respect de son indépendance. L'ouvrier de l'usine, des chemins de fer ou les manœuvres, vu qu'ils ne peuvent réaliser en soi un travail complet, ont besoin de se regrouper avec leurs camarades, tout autant pour mieux faire le travail, que pour défendre leurs intérêts individuels. En revanche, l'artisan, et l'ouvrier agricole, peuvent vivre indépendamment et même se suffire à eux-mêmes, raison pour laquelle ils ont une tendance profonde à l'individualisme. Le Syndicat représente la nécessité de l'organisation collective, et la Commune libre interprète mieux la vision individualiste des paysans ;

La misère est le symptôme, le mal est l'esclavage : à voir les seules apparences, nous sommes tous d'accord pour juger la misère, comme la pire chose de la société actuelle. Cependant, l'esclavage est encore pire : il oblige l'homme à succomber, en l'empêchant de se révolter. Le Capital qui exploite l'ouvrier, en s'enrichissant sur son dos, n'est pas ce qu'il y a de pire, car c'est l'État qui laisse le prolétariat sans défense et le domine par les fusils des forces de répression et par la réclusion en prison.

Tout le mal dont nous nous plaignons dans la société présente -et ce n'est pas le lieu de le démontrer- se trouve dans l'institution du Pouvoir, c'est-à-dire dans l'État et dans l'institution de la propriété privée, qui produit par accumulation le Capital. L'homme est le jouet de ces deux maléficences sociales, supérieurs à sa volonté : il devient vil, avare, non-solidaire lorsqu'il est riche, et cruel et insensible à la douleur humaine, quand il exerce le pouvoir. La misère dégrade et la richesse pervertit. L'obéissance plonge l'homme dans l'abjection et l'autorité déforme ses sentiments. Personne n'a répandu plus de larmes et de sang que le Capital et les intérêts, voraces et insatiables. Toute l'histoire est pleine des tortures et des crimes commis par l'autorité.

L'accumulation des richesses, comme l'accumulation du pouvoir, par quelques uns, ne peut se faire

qu'en dépouillant les autres. Pour détruire la misère et pour empêcher l'esclavage, il faut vraiment s'opposer à l'accumulation de la propriété et du pouvoir, afin que personne ne prenne plus que ce dont il a besoin, et afin qu'il soit inutile que quelqu'un commande toute chose.

Deux opérations fondamentales : l'homme, de par sa façon d'être et sa nature, a deux aspirations inépuisables : le pain, c'est-à-dire, ce dont il a besoin pour satisfaire ses nécessités économiques (manger, s'habiller, l'habitation, l'instruction, l'assistance sanitaire, les moyens de communication, etc.) et la liberté, à savoir disposer de ses actions. Une obligation extérieure ne nous semble pas négative en soi, puisque nous transigeons avec celles que nous impose la Nature. L'obligation nous est intolérable lorsqu'elle est capricieuse, dépendante de la volonté d'autres personnes. Nous acceptons une limitation quand nous la croyons juste et lorsqu'elle nous laisse la possibilité de la juger. Nous la repoussons de toutes nos forces quand on nous l'impose, en nous ôtant le droit d'en discuter.

Ce sentiment de liberté, d'aspiration à disposer de nous-mêmes est si vif, si intense qu'il est devenu proverbial le cas de l'hidalgo espagnol qui pour garder sa liberté, traîne sa misère le long des routes en renonçant au pain, à l'abri d'un toit, parce qu'en échange, on lui impose une discipline de caserne.

Le communisme libertaire rendra possible la satisfaction des nécessités économiques, en respectant cette tradition de la liberté. Pour l'amour de la liberté, nous refusons un communisme de couvent ou de caserne, de fourmilière ou de ruche, et un communisme moutonnier comme celui de la Russie.

Les préjugés : tout ce qui a été énoncé, pour ceux qui nous lisent avec des préjugés hostiles, peut sembler absurde. Nous allons essayer de traiter ces préjugés, au cas où ceux qui en souffrent veulent les abandonner

Préjugé N°1 : attribuer un caractère passager aux crises Le Capital et l'État sont deux vieilles institutions en crise mondiales, progressive et incurable. Deux organismes qui ont dans leur propre décomposition, comme cela arrive toujours dans la Nature, le germe d'autres organismes qui les remplaceront. Dans la Nature, rien ne se crée et rien n'est détruit, tout se transforme. Le Capital s'étouffe dans ses propres détritrus : le chômage croît sans arrêt parce que le Capital est incapable d'augmenter la consommation en proportion avec celle de la production industrielle. Les chômeurs représentent des forces révolutionnaires. La faim rend lâche un individu isolé, mais elle donne la colère et la bravoure à une collectivité. Les idées contestataires naissent et grandissent dans le prolétariat. L'État s'asphyxie dans son armature de force. A chaque fois il est contraint de créer plus de force répressive et plus de bureaucratie, en augmentant le poids mort du parasitisme, le budget qui gruge le contribuable. Lorsqu'une bâtisse est consolidée, c'est parce qu'elle risque de s'écrouler. La conscience individuelle, toujours plus en éveil, se heurte ouvertement aux limites de l'État. L'imminence de sa ruine l'a soudain obligé à modifier son évolution historique pour prendre des formes modérées et démocratiques ou se revêtir de fascisme en Italie et de dictature dans d'autres pays, et même en dictature du prolétariat en Russie.

Ce sont des crises définitives qui opposent les forces inconciliables de la vieille institution du Capital et celles des revendications croissantes du prolétariat ; celles de l'institution plus ancienne encore de l'État et celles des aspirations libertaires des peuples. Ces dernières les remplaceront.

Il est inutile de s'agripper aux vieux systèmes et d'essayer de trouver des arrangements, des replâtrages et des réformes, même si elles sont aussi séduisantes que celles d'Henri George avec l'impôt unique, car elles viennent trop tard pour rajeunir un organisme caduc. Il faut penser à ce qui lutte pour apparaître, qui veut remplacer ce qui doit disparaître, les forces en germe qui cherchent leur place dans la vie sociale.

Préjugé N°2 Supposer que le Communisme Libertaire est le fruit de l'ignorance Parce qu'il est proposé par des gens qui ont une réputation d'ignorance et d'incultes, par des gens sans titres universitaires, on suppose ; que le Communisme Libertaire est une solution simpliste qui ignore la complexité de la vie et les difficultés inhérentes à un changement de cette envergure. Ce préjugé

implique celui que nous mentionnerons ensuite.

Collectivement, le prolétariat a plus de connaissance de la sociologie que les secteurs intellectuels, et par conséquent, plus de vue sur les solutions. Ainsi, par exemple, les médecins, les avocats, les pharmaciens ne trouvent d'autre solution au problème du surnombre dans leur profession que la limitation de l'entrée dans les facultés, en disant : Les places sont prises, il n'y en a plus. Ils refusent d'autres carrières, les protestations tapageuses, les nouvelles générations qui naissent et vont toujours plus nombreuses dans les amphithéâtres. Voilà pour sûr une solution simpliste, absurde, idiote, indigne de ceux qui se prétendent supérieurs aux autres.

Les ouvriers, par contre, osent proposer, selon ce qu'ils ont glané dans les livres de sociologie, des solutions qui ne se limitent pas à une classe, à la génération d'une classe, mais à toutes les classes de la société. Une solution qui a été tracée par des sociologues documentés sur le terrain scientifique et philosophique, et qui peut faire face aujourd'hui à toutes les solutions théoriques du problème social en garantissant le pain et la culture à tous les hommes.

Si cette solution est présentée par des ignorants, c'est précisément parce que les intellectuels, prétendument savants, l'ignorent. Et si le prolétariat la défend c'est parce que collectivement, il a une vision plus juste de l'avenir et une vision plus large que toutes les classes intellectuelles réunies.

Préjugé N°3 l'aristocratie intellectuelle Le peuple est considéré comme incapable de vivre librement et ayant, donc, besoin d'une tutelle. Et les intellectuels veulent, au-dessus de lui, profiter de privilèges aristocratiques, comme ceux dont jouissait la noblesse jusqu'à maintenant (2). Ils prétendent devenir les dirigeants et les tuteurs du peuple.

Tout ce qui brille n'est pas or. Et la valeur intellectuelle de tous ceux qui sont condamnés à être privés de savoir n'est pas dédaignable. De nombreux intellectuels n'arrivent pas à se détacher de la masse vulgaire, même avec tous leurs diplômes. Et à l'inverse, beaucoup de travailleurs atteignent le niveau des intellectuels par la seule force de leur savoir.

La préparation universitaire à l'exercice d'une profession ne veut pas dire qu'on acquiert une quelconque supériorité, étant donné qu'elle ne vient pas de la libre concurrence, mais des privilèges économiques.

Ce que nous appelons le bon sens, la rapidité de juger, la capacité de deviner, l'initiative et l'originalité, ne se vend pas à l'université, et les intellectuels, tout comme les analphabètes, en sont dotés.

Une mentalité qui veut se cultiver, en dépit de toute son inculture sauvage, est préférable aux esprits empoisonnés par les préjugés et ankylosés par la routine du savoir. La culture de nos intellectuels ne les empêche pas d'avoir un sentiment inculte de leur dignité, qui brille en revanche parfois magnifiquement chez des gens considérés frustrés.

Une carrière ne donne pas plus d'appétit, de corpulence, de famille et de maladies qu'un métier manuel. La supériorité des intellectuels n'est donc que professionnelle. Ce n'est que de façon simpliste et puérile qu'on peut justifier que les intellectuels dirigent ceux qui ne le sont pas.

Préjugé N°4 nous attribuer, à nous non intellectuels, du mépris pour l'art, la science ou la culture Nous n'arrivons pas à comprendre que ces trois activités doivent nécessairement, pour briller, reposer sur la misère ou sur l'esclavage humain. A notre avis, elles sont incompatibles avec cette douleur évitable. Si pour briller elles ont besoin du contraste de la laideur, de l'ignorance et de l'inculture, nous pouvons nous opposer à elles, sans peur de faire un sacrilège.

On n'achète pas avec de l'argent, on ne conquiert pas par le pouvoir, l'art, la science ou la culture. Au contraire, si ces branches représentent la dignité, elles doivent repousser toute domination et toute compromission. Elles naissent du dévouement artistique, de l'aptitude et du désir de recherche et du goût pour la perfection. Mais ce ne sont ni les mécènes ni les Césars qui les animent. Elles jaillissent spontanément partout, et elles ont besoin de ne pas avoir d'obstacles Elles sont le fruit des

êtres humains, et il est sot de croire que l'on contribue à les créer, en instaurant par le biais du gouvernement, un bureau d'inventions ou des prix pour la culture.

Lorsque l'ouvrier veut du pain et réclame la justice, essaie de s'émanciper et qu'il s'entend dire qu'il va abîmer l'art, la science ou la culture, il est normal qu'il devienne iconoclaste et qu'il abatte d'un coup l'idole intangible qui sert à le tenir en esclavage et dans la misère. Qui a dit que l'art, la science et la culture souffriront de l'apparition du bien-être et de la jouissance de la liberté ?

Préjugé N°5 l'incapacité de structurer la nouvelle vie La nouvelle organisation de l'économie a besoin de la collaboration technique de l'ouvrier spécialisé et du simple travailleur. De même qu'aujourd'hui les forces révolutionnaires collaborent à la production, demain il en sera de même avec tous. Il ne faut donc pas juger la nouvelle vie selon les capacités qui existent dans la collectivité entière. Ce qui pousse le technicien à travailler, c'est l'obligation économique et non l'amour de la bourgeoisie. Ce qui incitera demain tous à coopérer à la production ce sera également l'obligation économique qui s'exercera sur tous les citoyens aptes à cela. Nous ne faisons pas seulement confiance à ceux qui le feront par dévouement ou par vertu.

Nous n'avons donc pas à éblouir le monde par nos capacités et nos dons extraordinaires, qui seraient alors aussi faux que ceux des politiciens. Nous ne proposons pas de racheter quiconque. Nous proposons un régime où l'esclavage ne sera pas nécessaire pour faire produire l'homme, ou la misère pour le faire succomber devant l'avarice du Capital. Où il n'y aura pas le gouvernement des caprices ou des avantages particuliers, mais où nous contribuerons tous à l'harmonie de l'ensemble, chacun en travaillant, et selon la mesure de nos forces et de nos aptitudes.

Préjugé N°6 la croyance dans la nécessité d'un architecte social C'est un préjugé créé par la politique que de croire que la société a besoin d'un pouvoir ordonnateur, ou bien que la foule irait de toute part, s'il n'y avait pas les flics pour l'en empêcher. Ce qui maintient les sociétés humaines ce n'est pas l'obligation qu'impose le pouvoir ou les prévisions intelligentes de leurs gouvernants, mais l'instinct de sociabilité et la nécessité de l'entraide. Les gouvernants aiment se parer de ces mérites faux. Les sociétés tendent, de plus, à adopter des formes chaque fois plus parfaites, non parce que c'est la volonté des dirigeants, mais à cause de la tendance spontanée à le faire des individus qui les composent et à cause d'un désir inné à tout groupement humain.

Ce même mirage nous fait attribuer aux soins d'un père la croissance et le développement d'un enfant, comme si c'était à cause de l'influence des autres que l'on croît et que l'on réussit. La croissance et le développement apparaissent toujours chez les enfants sans l'aide de personne. Ce qu'il faut c'est qu'on n'y fasse pas obstacle.

La tendance naturelle se manifeste également dans l'éducation. L'instituteur peut s'attribuer l'aptitude de l'enfant à assimiler et à se former, mais il est certain que l'enfant s'instruit également sans que personne ne le dirige, du moment qu'on ne le gêne pas. Et dans la pédagogie rationnelle, le maître le meilleur est celui qui est convaincu par la simplicité biologique qui consiste à ouvrir la voie et à écarter les obstacles pour que l'enfant assimile des connaissances. L'autodidacte nous démontre que le maître n'est pas indispensable.

Nous pouvons en dire autant de la médecine. Le docteur peut s'attribuer la guérison d'un malade et le public peut le croire. Mais ce qui guérit une maladie, c'est la tendance spontanée de l'organisme à rétablir son équilibre. Le médecin agit au mieux lorsque, également avec la simplicité biologique, il se contente de préparer la voie aux défenses naturelles. Bien des fois le malade guérit malgré le médecin.

Pour que les sociétés humaines s'organisent et se perfectionnent, il est inutile que quelqu'un s'y attache, il suffit de ne pas créer d'obstacle. C'est de la bêtise que prétendre améliorer la vie humaine en remplaçant par des astuces et le bâton du pouvoir les tendances spontanées des hommes. Avec simplicité biologique, nous les anarchistes nous demandons que la voie des tendances et des instincts organisationnels soit libres.

Préjugé N°7 préférer la connaissance à l'expérience Autant vouloir que l'habileté précède l'entraînement, la justesse, les tentatives, ou les cals le travail.

On nous demande dès le départ un régime parfait, qui sera la garantie de ce que les choses évolueront de même, sans tâtonnement ni bredouillement. S'il nous fallait apprendre avant d'appliquer, l'apprentissage n'en finirait jamais. L'enfant ne saurait marcher ni faire du vélo. Dans la vie, au contraire, c'est juste l'opposé. On commence par se décider à agir, et on apprend dans la foulée. Le médecin commence à exercer sans dominer son sujet, qu'il acquiert à force d'erreurs, d'à-coups et d'échecs bien souvent. Sans avoir appris à gérer son budget, une maîtresse de maison finit par nourrir sa famille avec un salaire insuffisant. Un spécialiste se forme en sortant progressivement de sa gaucherie.

C'est en vivant en Communisme Libertaire que nous apprendrons à l'appliquer. C'est en l'implantant que nous montrerons ses points faibles. Si nous étions des politiciens, nous décririons un vrai paradis. Mais comme nous sommes des hommes et que nous savons ce que vaut l'être humain, nous faisons confiance à l'homme qui apprend à marcher selon la seule façon possible : en allant de l'avant.

Préjugé N°8 la médiation des politiciens Le pire de tous les préjugés est de croire qu'un idéal peut être réalisé par l'intermédiaire de certains hommes, même s'ils ne veulent pas se dire politiciens. Le politicien se borne à écrire un titre sur la façade d'un régime et à rédiger les nouveaux postulats de la constitution. C'est ainsi qu'on a pu appeler communisme ce qui se passe en Russie, et République des Travailleurs, l'Espagne (3) où le nombre de travailleurs de toutes les classes est de onze millions (4). Si le Communisme Libertaire devait être fait par les politiciens, nous devrions nous contenter d'un régime qui n'aurait rien de communiste ni de libertaire.

A l'action politique, escamoteuse et trompeuse, nous opposons l'action directe, qui n'est que la réalisation immédiate de l'idéal, devenu tangible et réel, et non pas une fiction écrite, insaisissable même comme lointaine promesse. Il s'agit de la mise en pratique d'un accord collectif par la collectivité elle-même, sans s'en remettre à aucun messie ou intermédiaire.

Le Communisme Libertaire sera réalisable dans la mesure où l'action directe interviendra, sans utiliser de médiateur.

L'organisation économique de la société

Le Communisme Libertaire se base sur l'organisation économique de la société, l'intérêt économique étant le seul lien d'union recherché entre les individus, car c'est le seul sur lequel ils sont tous d'accord. L'organisation sociale n'a pas d'autre finalité que de mettre en commun tout ce qui constitue la richesse nationale, c'est-à-dire les moyens et les outils de production et leurs produits, de rendre commune également l'obligation de contribuer à la production, chacun selon ses efforts ou ses aptitudes ; de se charger ensuite de distribuer les produits à tous selon les besoins individuels.

Tout ce qui n'est pas fonction économique ou activité économique reste en marge de l'organisation et de son contrôle ; à la disposition, par conséquent, des initiatives et des activités des particuliers.

L'opposition entre l'organisation à base politique, commune à tous les régimes qui se fondent sur l'État, et l'organisation à base économique qui se passe de l'État, ne peut être plus radicale ni plus complète. Pour le montrer, nous donnons le tableau comparatif suivant :

Organisation politique

- 1) Considère le peuple comme mineur et incapable de s'organiser et de se diriger sans tutelle.
- 2) L'État possède toutes les vertus. Dans l'économie, dans l'enseignement, dans l'administration de la justice, dans l'interprétation du droit, dans la protection de la richesse et pour l'organisation de toutes les fonctions.
- 3) L'État est souverain, il détient la force (armée, police, magistrature, prisons). Le peuple est sans

défense, désarmé, ce qui n'empêche pas de le considérer souverain dans les démocraties.

4) Les hommes se groupent selon les idées politiques, religieuses ou sociales, c'est-à-dire que les points communs sont minimes puisque c'est précisément dans ces domaines que varient et divergent le plus les hommes.

5) L'État, qui représente une minorité réduite, prétend avoir plus de sagesse, de capacité et de savoir que les différentes collectivités sociales : Un seul en sait plus que tous ensemble.

6) L'État, en établissant une fois pour toutes (Constitution ou Code) une norme fixe, compromet l'avenir et fausse le processus vital, qui est multiple et changeant.

7) L'État se réserve tout, le peuple n'a rien à faire, sauf payer, obéir, produire et se conformer à la volonté suprême de celui qui commande. L'État dit : Donnez-moi le pouvoir et Je vous rendrai heureux.

8) La Société est divisée en deux castes antagoniques : celle de ceux qui commandent et celle de ceux qui obéissent.

9) L'État ne concède que des fictions de droits écrits : liberté, souveraineté, justice, démocratie, autonomie, afin de maintenir toujours vif le feu sacré de l'illusion politique.

10) Le progrès et l'évolution sociale créent l'État, depuis ses formes despotiques et absolutistes, jusqu'à son déclin. Le fascisme est une solution tardive, le socialisme aussi. Ils dissimulent des prérogatives qui finissent par disparaître, à mesure que se développe la conscience individuelle et la conscience de classe.

11) Dans l'organisation à base politique la hiérarchie augmente jusqu'au sommet. Au-dessus du peuple, il y a le Conseil ; au-dessus de celui-ci, la mairie ; au-dessus la préfecture ; et encore au-dessus le gouvernement.

Organisation syndicale

1) considère chaque collectivité professionnelle comme capable d'organiser ses affaires ; la tutelle n'est pas nécessaire et l'État est de trop.

2) L'initiative revient aux organisations professionnelles. Le contrôle de l'enseignement aux maîtres. Celui de la santé, aux médecins. Celui des communications, aux techniciens et aux ouvriers réunis en assemblées, et le contrôle de la production appartient à la Fédération des Syndicats.

3) La force retourne à son origine, puisque les membres de chaque groupement se la distribueront. Comme elle ne pourra être cumulée, tout individu en aura une part, et c'est l'assemblée qui la distribuera à tous.

4) Les hommes se groupent selon l'identité de leurs préoccupations et de leurs besoins dans le Syndicat, et selon la résidence et la communauté d'intérêts dans la Commune Libre. Les points d'accord sont ainsi maximales.

5) L'assemblée rassemble le maximum de sagesse, de capacité et de savoir pour ce qui la concerne professionnellement. Tous, unis, en savent plus qu'un seul, aussi savant soit-il.

6) Dans l'organisation syndicale, la norme de conduite à suivre est décidée à tout moment selon les circonstances.

7) En l'absence d'intermédiaires et de rédempteurs, chacun doit tâcher d'ordonner ses affaires, en s'habituant à se passer de médiateurs et d'une routine fondée sur des siècles d'éducation politique.

8) Tous les citoyens sont réunis dans la catégorie unique des producteurs. Les charges sont administratives, limitées dans le temps, sans donner le droit à ne pas travailler dans la production, et sont toujours soumises aux décisions des assemblées.

9) C'est la réalisation pratique de la liberté économique qui est fondamentale. La démocratie est

réalisée, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par le peuple. Le fédéralisme est appliqué, en reconnaissant le maximum d'autonomie à la Commune et à tout groupe de production.

10) L'évolution amène les collectivités professionnelles à un perfectionnement croissant. On passe de la défense de l'intérêt économique égoïste de l'individu à des conditions qui le rendent capable d'accepter la responsabilité de son rôle social.

11) Dans l'organisation économique, la hiérarchie augmente vers la base. Les résolutions d'un Comité peuvent être révoquées par un plénum ; celles de celui-ci par l'assemblée et ces dernières, par le Peuple.

La richesse et le travail (5)

En régime libertaire il ne s'agit pas de faire de l'argent et de le répartir. Il ne s'agit que de produits qui ne sont pas transformables en argent et qui ne peuvent être accumulés, et qui sont distribués à tous selon leurs besoins.

Le travail doit également être réparti. Aujourd'hui nous constatons la même inégalité injuste et écœurante. Afin que quelques uns passent leur vie dans la paresse, les autres doivent suer huit heures par jour, quand ce n'est pas dix ou quatorze.

Si aujourd'hui la production de la richesse occupe sept millions de personnes et qu'ils font en moyenne huit heures de travail par jour, lorsque les quatorze millions de producteurs potentiels travailleront, chacun ne fera que quatre heures par jour.

Telle est la déduction directe et logique que donne une distribution équitable. Voilà l'utopie que veulent appliquer les anarchistes.

Possibilités économiques de notre pays (6)

L'excès de main d'œuvre nous offre la possibilité de réduire la journée de travail par individu, de permettre l'augmentation des travaux (construction de barrages et de canaux d'irrigation, reboisement, intensification des cultures, hausse de la production sidérurgique et utilisation des chutes d'eau, etc.) et d'augmenter la production d'une industrie en particulier.

Grâce à l'organisation du travail par tranches, il est facile d'improviser le personnel, plus que pour augmenter le rendement d'une usine, pour en doubler la production journalière, sans augmenter le nombre de machines. Le personnel actuel, considéré comme formé, est divisé en deux brigades, qui travaillent successivement ; chaque brigade reçoit autant d'apprentis. De cette façon, la production des industries les plus faibles peut être doublée sans qu'il soit nécessaire de construire de nouvelles usines et de perfectionner ou augmenter le matériel.

On peut en déduire donc que notre pays peut se suffire à lui-même, et par conséquent résister aux rigueurs d'un blocus de plusieurs années. Les solutions auxquelles nous pensons aujourd'hui, posément, nous qui ne sommes pas techniciens, seront améliorées lorsque nous serons stimulés par les circonstances adverses, l'esprit d'inventions étant aiguillonné par les nécessités,

On ne peut tout confier à l'improvisation ni non plus la mépriser dans une situation critique, car c'est alors précisément qu'elle nous offre le plus de ressources.

Réalisation

Le Communisme libertaire se fonde sur des organismes existants déjà grâce auxquels on peut organiser la vie économique dans les villes et les villages, en tenant compte des besoins particuliers de chaque localité. Ce sont le syndicat et la Commune Libre.

Le syndicat réunit les individus, en les associant selon la catégorie de travail ou les contacts quotidiens pendant le travail. Les ouvriers d'une usine, d'un atelier ou d'un chantier se rassemblent d'abord en formant la cellule la plus petite, autonome pour ce qui la concerne. Ces cellules, unies à d'autres semblables, forment la section au sein du syndicat d'une branche ou d'une Industrie. Il y a le syndicat de Métiers Divers pour rassembler ceux qui, par eux-mêmes, ne peuvent constituer

numériquement un syndicat. Les syndicats de la localité sont fédérés entre eux et constituent la Fédération Locale. Celle-ci forme un comité composé des délégués des syndicats. Un plénum est formé par tous les comités. L'assemblée générale possède, en définitive, la souveraineté maximum.

La Commune Libre est l'assemblée des travailleurs d'une petite localité, village ou hameau, ayant souveraineté sur les sujets concernant la localité. C'est une institution d'origine ancienne, bien que privée d'autorité par la politique. Elle peut retrouver son ancienne autorité en se chargeant de l'organisation de la vie locale.

L'économie nationale découle de l'harmonie entre les différentes localités qui la composent. Lorsque chaque localité isolément a son économie bien administrée et ordonnée, l'ensemble doit être harmonieux et l'accord national parfait. La perfection ne doit pas être imposée d'en haut, mais elle doit s'épanouir à la base, de façon à être un résultat spontané et non un effet forcé. Si l'accord entre les individus s'établit par leurs relations, l'accord entre les localités en est une conséquence. Cet accord se fait dans les plénums périodiques et suivant les circonstances, et dans des réunions constantes, établies par les Fédérations d'Industries qui ont cette mission spéciale. Les communications et les transports, industries qui ne peuvent se borner à un intérêt local, doivent être rattachées à un plan national.

Nous allons étudier séparément l'économie rurale, urbaine et nationale.

La campagne

C'est à la campagne que la réalisation du Communisme Libertaire revêt la plus grande simplicité car elle se limite à mettre en vigueur la Commune Libre.

La richesse et le travail (5)

En régime libertaire il ne s'agit pas de faire de l'argent et de le répartir. Il ne s'agit que de produits qui ne sont pas transformables en argent et qui ne peuvent être accumulés, et qui sont distribués à tous selon leurs besoins.

Le travail doit également être réparti. Aujourd'hui nous constatons la même inégalité injuste et écœurante. Afin que quelques uns passent leur vie dans la paresse, les autres doivent suer huit heures par jour, quand ce n'est pas dix ou quatorze.

Si aujourd'hui la production de la richesse occupe sept millions de personnes et qu'ils font en moyenne huit heures de travail par jour, lorsque les quatorze millions de producteurs potentiels travailleront, chacun ne fera que quatre heures par jour.

Telle est la déduction directe et logique que donne une distribution équitable. Voilà l'utopie que veulent appliquer les anarchistes.

Possibilités économiques de notre pays (6)

L'excès de main d'œuvre nous offre la possibilité de réduire la journée de travail par individu, de permettre l'augmentation des travaux (construction de barrages et de canaux d'irrigation, reboisement, intensification des cultures, hausse de la production sidérurgique et utilisation des chutes d'eau, etc.) et d'augmenter la production d'une industrie en particulier.

Grâce à l'organisation du travail par tranches, il est facile d'improviser le personnel, plus que pour augmenter le rendement d'une usine, pour en doubler la production journalière, sans augmenter le nombre de machines. Le personnel actuel, considéré comme formé, est divisé en deux brigades, qui travaillent successivement ; chaque brigade reçoit autant d'apprentis. De cette façon, la production des industries les plus faibles peut être doublée sans qu'il soit nécessaire de construire de nouvelles usines et de perfectionner ou augmenter le matériel.

On peut en déduire donc que notre pays peut se suffire à lui-même, et par conséquent résister aux rigueurs d'un blocus de plusieurs années. Les solutions auxquelles nous pensons aujourd'hui, posément, nous qui ne sommes pas techniciens, seront améliorées lorsque nous serons stimulés par

les circonstances adverses, l'esprit d'inventions étant aiguillonné par les nécessités,

On ne peut tout confier à l'improvisation ni non plus la mépriser dans une situation critique, car c'est alors précisément qu'elle nous offre le plus de ressources.

Réalisation

Le Communisme libertaire se fonde sur des organismes existants déjà grâce auxquels on peut organiser la vie économique dans les villes et les villages, en tenant compte des besoins particuliers de chaque localité. Ce sont le syndicat et la Commune Libre.

Le syndicat réunit les individus, en les associant selon la catégorie de travail ou les contacts quotidien pendant le travail. Les ouvriers d'une usine, d'un atelier ou d'un chantier se rassemblent d'abord en formant la cellule la plus petite, autonome pour ce qui la concerne. Ces cellules, unies à d'autres semblables, forment la section au sein du syndicat d'une branche ou d'une Industrie. Il y a le syndicat de Métiers Divers pour rassembler ceux qui, par eux-mêmes, ne peuvent constituer numériquement un syndicat. Les syndicats de la localité sont fédérés entre eux et constituent la Fédération Locale. Celle-ci forme un comité composé des délégués des syndicats. Un plénum est formé par tous les comités. L'assemblée générale possède, en définitive, la souveraineté maximum.

La Commune Libre est l'assemblée des travailleurs d'une petite localité, village ou hameau, ayant souveraineté sur les sujets concernant la localité. C'est une institution d'origine ancienne, bien que privée d'autorité par la politique. Elle peut retrouver son ancienne autorité en se chargeant de l'organisation de la vie locale.

L'économie nationale découle de l'harmonie entre les différentes localités qui la composent. Lorsque chaque localité isolément a son économie bien administrée et ordonnée, l'ensemble doit être harmonieux et l'accord national parfait. La perfection ne doit pas être imposée d'en haut, mais elle doit s'épanouir à la base, de façon à être un résultat spontané et non un effet forcé. Si l'accord entre les individus s'établit par leurs relations, l'accord entre les localités en est une conséquence. Cet accord se fait dans les plénums périodiques et suivant les circonstances, et dans des réunions constantes, établies par les Fédérations d'Industries qui ont cette mission spéciale. Les communications et les transports, industries qui ne peuvent se borner à un intérêt local, doivent être rattachées à un plan national.

Nous allons étudier séparément l'économie rurale, urbaine et nationale.

La campagne

C'est à la campagne que la réalisation du Communisme Libertaire revêt la plus grande simplicité car elle se limite à mettre en vigueur la Commune Libre.

La Commune Libre est la réunion en assemblée (conseil) de tous les habitants d'un village ou d'un hameau, ayant la souveraineté d'administrer et d'ordonner leurs affaires locales, en premier lieu la production et la distribution.

Actuellement, le conseil est sous tutelle, étant considéré comme mineur, et ses résolutions peuvent être révoquées par la municipalité, le préfet et le gouvernement, trois institutions parasitaires qui vivent à ses dépens.

Dans la Commune Libre, non seulement une partie du territoire municipal, comme actuellement, sera confiée à la propriété commune, mais aussi tout celui qui est enclavé dans sa juridiction : les montagnes, arbres et prés, les terres de labour, le bétail de travail et de boucherie, les édifices, les machines et les instruments de labourage, et les articles et produits emmagasinés et accumulés par les habitants.

La propriété privée n'existera plus qu'en usufruit de ce dont chacun a besoin, comme l'habitation, les vêtements, les meubles, les instruments de travail, la parcelle de jardin qui est laissée à chaque habitant et le petit bétail ou la volaille de basse-cour, qu'on veut avoir pour la consommation.

Tout ce qui dépasse les besoins individuels pourra être saisi à tout moment par la Commune, selon un accord préalable pris en assemblée, car tout ce que nous accumulons sans nécessité ne nous appartient pas, puisque nous en privons les autres. La Nature nous donne un titre de propriété sur ce dont nous avons besoin, quant à ce qui excède ce besoin, nous ne pouvons l'approprier sans commettre une spoliation, sans le soustraire à la propriété collective.

Tous les habitants seront égaux 1) pour produire et coopérer à l'alimentation de la Commune, sans autres distinctions que celles de leurs aptitudes (âge, profession, préparation, etc.) ; 2) pour intervenir dans les décisions administratives des assemblées ; 3) pour consommer selon leurs besoins ou selon un rationnement imprévu.

Quiconque refuse de travailler pour la communauté (sauf les enfants, les malades et les vieillards) sera privé des autres droits : de délibération et de consommation.

La Commune Libre sera fédérée à celle des autres localités et avec les fédérations locales des villes, ainsi que les fédérations nationales d'Industrie. Chaque localité échangera ses produits en surplus pour demander en contrepartie ceux dont elle a besoin. Elle contribuera aux travaux d'intérêt général, tels que chemins de fer, routes, réservoirs, chutes d'eau, reboisement, etc.

En échange de cette collaboration à l'intérêt régional ou national, les habitants de la Commune Libre pourront bénéficier des services publics comme -les postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer et transports ; -la lumière et l'énergie électrique ; -les asiles, hôpitaux, sanatorium et centres thermaux ; -l'enseignement supérieur et universitaire ; - les articles et marchandises non fabriqués dans la localité.

L'excédent de main-d'œuvre sera utilisé pour des travaux et des productions nouvelles auxquels se prête la localité. Le temps de travail sera distribué à tout le monde. Les heures de travail et la durée de la journée seront réduites pour chaque ouvrier.

Cette Commune Libre ne doit pas effrayer le paysan car ses ancêtres vivaient façon très semblable. Dans tous les villages, il existe le travail en commun, la propriété communale plus ou moins étendue, l'usage en commun (des bois et des pâturages). Dans les habitudes rurales il y a, en outre, des procédures pour résoudre toutes les difficultés qui peuvent se présenter et, dans lesquelles, même s'il est élu pour cela par les autres, la volonté d'un individu ne doit jamais décider sans l'accord de tous.

La ville

Dans la ville, la Commune Libre est représentée par la fédération locale. Il peut exister de grandes organisations semblables de quartier, dans les agglomérations. La fédération locale des syndicats d'industrie trouve sa souveraineté maximum dans l'assemblée générale de tous les producteurs de la localité.

Sa mission est de mettre en ordre la vie économique de la localité, et en particulier la production et la distribution, en vue des besoins de cette localité et aussi en vue des demandes d'autres localités.

Au moment de la révolution, les syndicats prendront possession collectivement des usines, ateliers et chantiers, des logements, des édifices et des terres, des services publics, des marchandises et des matières premières emmagasinés.

Les syndicats producteurs organisent la distribution en se servant de coopératives ou des locaux de vente et des marchés. Pour jouir de tous les droits, il faut avoir la carte de producteur délivré par le Syndicat, dont on fait partie. Il y est noté, en plus des données précises pour la consommation (comme par exemple, le nombre de personnes de la famille), les jours et le temps de travail. Seuls sont exempts de cette formalité les enfants les vieillards et les malades.

La carte de consommation confère tous les droits :

1) de consommer, selon le rationnement ou selon ses besoins, tous les produits distribués dans la localité.

2) de posséder en usufruit une maison décente, les meubles indispensables, de la volaille près des villes ou une parcelle de verger ou de jardin, si la collectivité en décide ainsi.

3) d'utiliser les services publics.

4) de prendre part aux décisions plébiscitaires de l'usine, de l'atelier de la section, du Syndicat et de la Fédération Locale.

La fédération locale veillera à subvenir aux besoins de la localité et à développer son industrie spécifique, celle pour laquelle elle est le mieux adaptée ou celle qui est la plus nécessaire aux besoins nationaux.

En assemblée générale, on répartira la main d'œuvre entre les divers syndicats et ceux-ci feront de même dans leurs sections, de même que ces dernières dans les groupes de travail, en veillant toujours à éviter le chômage et à augmenter la journée de production par le roulement des ouvriers dans une industrie, ou à diminuer proportionnellement le nombre d'heures de travail des travailleurs.

Toutes les initiatives qui ne sont pas purement économiques doivent être laissées au gré de l'initiative particulière des individus ou des groupes. Chaque Syndicat doit s'efforcer de mettre à exécution les initiatives qui peuvent bénéficier à tout le monde, en particulier celles qui concernent la sauvegarde de la santé des producteurs et qui contribuent à rendre le travail agréable.

L'aménagement de l'économie nationale

La contrainte économique oblige à coopérer à la vie économique de la localité. La même obligation doit peser sur les collectivités en les obligeant à coopérer à l'économie nationale. L'économie nationale ne doit pas dépendre d'un Conseil central ni d'un Comité Suprême, germes d'autoritarisme et foyer de dictature, et nid de bureaucrates. Nous avons dit que nous n'avons pas besoin d'un architecte ni d'un pouvoir ordonnateur étranger à l'accord mutuel des localités. Quand toutes les localités (villes, villages et bourgs) auront réglé leur vie intérieure, l'organisation nationale sera parfaite. Et nous pouvons en dire autant des localités. Quand tous les individus qui les composent auront assuré tous leurs besoins, la vie économique de la Commune ou de la Fédération Locale sera parfaite également.

En biologie, pour qu'un organisme soit équilibré ou normal, il faut que chacune de ses cellules joue son rôle. Pour ce faire, il ne faut qu'une chose : assurer la circulation sanguine et la relation nerveuse. Nous pouvons en dire autant d'une nation. La ville ne peut être garantie et normalisée que si chaque localité remplit son rôle, en assurant la circulation sanguine qui lui apporte ce qui lui manque et la débarrassent de ce qui la gêne, c'est-à-dire le transport. Il met les localités en contact les unes avec les autres et leur fait connaître leurs besoins et leurs possibilités au moyen des communications.

Et ici intervient le rôle des Fédérations d'Industrie, organismes adaptés pour l'instauration des services collectivisés qui doivent être soumis à un plan national, tels que les communications (postes, télégraphes, téléphones) et les transports (chemins de fer, bateaux, routes et avions).

Au dessus de l'organisation locale, il ne doit y avoir aucune superstructure autre que celle ayant une fonction spéciale qui ne peut être remplie localement. Seuls les congrès interprètent la volonté nationale et exercent de façon circonstancielle et transitoire la souveraineté que leur confèrent les décisions plébiscitaires des assemblées.

Outre les fédérations nationales des Transports et des Communications, il peut exister des fédérations régionales, comme celles de l'hydrographie, des forêts et de l'énergie électrique.

Ces fédérations nationales auront en propriété commune les routes, les réseaux, les bâtiments, les machines, les outils et les ateliers, et offriront librement leurs services aux localités ou aux individus qui coopéreront par leur effort particulier à l'économie nationale :

-en donnant leurs marchandises ou produits en excédent ;

- en proposant, selon leurs possibilités, de produire plus pour satisfaire les besoins nationaux ;
- en contribuant par leur participation personnelle aux travaux dont ces services ont besoin.

La mission des fédérations nationales de Communications et Transports est de mettre les localités en rapport les unes aux autres, en augmentant le transport entre les régions productrices et les consommateurs et en donnant la préférence aux articles susceptibles de s'abîmer et qui doivent être consommés rapidement, comme le poisson, le lait, les fruits et la viande.

De la bonne organisation des transports dépend la garantie du ravitaillement des agglomérations pauvres et la décongestion des localités surproductrices. Un cerveau ou un bureau de cerveaux ne peuvent faire cette organisation. Les individus s'entendent en se rassemblant et les localités en se mettant en rapport. Un guide d'adresses, avec la production particulière de chaque région permet de faciliter le ravitaillement, en renseignant sur ce qu'on peut demander à une localité et sur ce qu'on peut lui proposer.

Si la nécessité oblige les individus à unir leurs efforts pour contribuer à la vie économique dont a besoin la localité, elle force aussi les collectivités à réunir leurs activités dans un échange national et le système circulatoire (transports) et le système nerveux (communications) à remplir leur rôle dans l'établissement de rapports au niveau régional.

L'aménagement de l'économie et la liberté de l'individu ne demandent pas plus d'explications.

Conclusion

Le Communisme Libertaire est une voie qui s'offre à la société pour s'organiser spontanément et librement, afin que l'évolution sociale se fasse sans déviations artificielles.

C'est la solution la plus rationnelle du problème économique, car elle répond à une distribution équitable de la production et du travail nécessaire pour l'obtenir. Personne ne doit échapper à cette nécessité de coopérer par son effort à la production puisque c'est la Nature elle-même qui nous impose cette dure loi du travail, sous les climats où les aliments ne poussent pas spontanément.

L'obligation économique est le cœur de la société. Mais elle est et doit être la seule que la collectivité doit exercer sur l'individu. Toutes les autres activités, culturelles, artistiques, scientifiques, doivent rester en marge du contrôle de la collectivité et aux mains des groupes qui les animent.

Comme la journée de travail n'épuisera pas, comme elle n'épuise pas aujourd'hui, la capacité de travail de l'individu, il existera en marge de la production contrôlée, une autre libre et spontanée, fruit du goût, de l'enthousiasme, et qui trouve en elle-même sa satisfaction et sa récompense. Dans cette production se trouve le germe d'une autre société, celle que l'anarchisme exalte et propage. Et lorsque la production satisfera les besoins de la société, elle rendra superflue la tutelle économique des organisations sur les individus.

On nous présente mille objections, si peu fondées en général qu'elle ne méritent pas qu'on les réfute. L'une fort répétée, est celle du clochard. Le clochard est le résultat naturel des climats exceptionnels, là où la Nature permet le vagabondage, en rendant l'individu indolent. Nous reconnaissons le droit d'être clochard, à condition que celui qui voudra en user accepte de se passer de l'aide des autres. Nous vivons dans une société dans laquelle le clochard, l'incapable, l'antisocial, sont des types qui s'épanouissent et jouissent de l'abondance du Pouvoir et des honneurs. S'ils renoncent à tout cela, il n'y a pas de mal à les conserver, pour les exhiber dans les musées, ou dans les salles de spectacles, comme on exhibe aujourd'hui les animaux fossiles.

Isaac PUENTE